

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES (MEF)

BANQUE CENTRALE DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE (BCRG)

Appendice I. Lettre d'intention

Conakry, 16 mars 2020

Mme Kristalina Georgieva Directrice générale Fonds Monétaire International Washington, D.C. 20431 ÉTATS-UNIS

Madame la Directrice générale :

- Nous sommes engagés à générer une croissance forte et plus inclusive pour réduire la pauvreté et améliorer le niveau de vie de notre population tout en préservant la stabilité macroéconomique. L'objectif visé est de placer notre pays sur la trajectoire d'une croissance durable et partagée, de favoriser la diversification de l'économie, de créer des opportunités d'emplois pour tous et d'améliorer le niveau de vie de la population. Nous poursuivons la mise en œuvre de notre Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) pour 2016-20 afin de favoriser une croissance plus forte et plus inclusive et de réduire la pauvreté. Le PNDES est centré sur : (i) une transformation structurelle et une diversification de l'économie soutenues par des investissements dans le secteur de l'énergie, des transports et de la modernisation de l'agriculture, visant à accroître la productivité, favoriser l'accès aux marchés et la commercialisation des produits agricoles; (ii) la promotion de la bonne gouvernance; (iii) le développement du capital humain; et (iv) la gestion efficace des ressources naturelles. Notre programme de développement a été appuyé par la communauté internationale au cours du Groupe Consultatif qui s'est tenu à Paris en novembre 2017, au cours duquel nous avons reçu des promesses de financement de l'ordre de 22 milliards de dollars des donateurs et des investisseurs du secteur privé. A fin septembre 2019, environ 9 milliards de dollars ont été mobilisés.
- 2. Le contexte social guinéen reste fragile et les risques de tensions politiques et sociales sont importants. Les épisodes de troubles sociaux et les grèves, notamment dans le secteur de l'éducation, ont marqué 2018 avec des répercussions importantes sur l'activité économique. Des épisodes de troubles sociaux sont survenus dans le contexte de nos élections locales, tenues en février 2018 pour la première fois depuis 2005. Des manifestations violentes contre le manque d'emplois et l'absence de services publics d'eau et d'électricité dans la région minière de Boké

étaient devenues récurrentes. Des grèves syndicales et des manifestations violentes ont paralysé notre capitale au cours du mois de juillet et au début du mois d'août 2018, avec des impacts sur l'activité économique et le commerce. Si le contexte social est resté relativement stable durant la première moitié de 2019, les protestations et les manifestations ont resurgi à mi-octobre. Les risques de tensions politiques et sociales se sont davantage exacerbés par le cycle électoral, avec les élections législatives et présidentielles prévues en 2020.

- 3. Grâce à nos efforts dans la mise en œuvre de politiques macroéconomiques saines, la performance de notre économie par rapport aux objectifs du programme à fin juin 2019 a été satisfaisante. Nous avons satisfait à tous les critères quantitatifs de performance (CP) à fin juin 2019 concernant les réserves internationales nettes de la Banque Centrale, le solde budgétaire de base, les emprunts nets du Gouvernement auprès de la Banque Centrale et les avoirs intérieurs nets de la Banque Centrale. Nous avons également satisfait les CP continus concernant la non accumulation de nouveaux arriérés extérieurs et les nouveaux emprunts extérieurs non-concessionnels contractés ou garantis par le Gouvernement ou la Banque Centrale. Grâce aux efforts que nous avons déployés pour accroitre les dépenses au titre des filets de sécurité sociale au cours du deuxième trimestre de 2019, nous avons pu respecter notre objectif indicatif à fin juin 2019 relatif aux programmes de filets de sécurité sociale financés sur des ressources intérieures. Nos efforts de mobilisation des revenus étaient globalement en ligne avec les objectifs du programme et notre objectif indicatif par rapport à la mobilisation de revenus fiscaux a été raté avec un écart mineur. L'objectif indicatif relatif aux nouveaux arriérés intérieurs accumulés par le Gouvernement a été atteint avec une grande marge. Nous avons enregistré des progrès importants dans la mise en œuvre de réformes soutenues par le programme et trois des cinq repères structurels (RS) ont été réalisés (Tableau 2). Les deux RS qui n'ont pas été atteints seront accomplis avec un léger retard. Le Conseil des Ministres a adopté une stratégie pluriannuelle de réforme des tarifs d'électricité en novembre 2019. Nous avons notamment poursuivi nos réformes pour renforcer la résilience macroéconomique, réduire les subventions énergétiques, renforcer la gestion des finances publiques, accroitre l'autonomie de la Banque Centrale, renforcer la gouvernance et le climat des affaires, et soutenir le développement du secteur privé.
- 4. Nous sommes fermement engagés à mettre en œuvre des politiques saines pour assurer la stabilité macroéconomique et poursuivre notre agenda de réformes afin de générer une croissance plus forte et inclusive. Nous nous engageons à poursuivre l'orientation des politiques macroéconomiques afin de préserver la stabilité. Le programme FEC continuera à fournir un cadre approprié pour la poursuite de la mise en œuvre de politiques macroéconomiques saines en vue de l'atteinte de notre objectif de favoriser une croissance plus forte et plus inclusive. À cette fin, notre programme de politiques économiques et de réformes visera à : (i) préserver la stabilité macroéconomique; (ii) augmenter les investissements en infrastructure nécessaires pour soutenir une croissance plus forte et la diversification de l' économie, tout en préservant la stabilité macroéconomique; (iii) renforcer nos programmes de filets sociaux pour réduire la pauvreté et favoriser l'inclusion; et (iv) avancer les réformes structurelles clés de soutien à la croissance pour renforcer la gouvernance et favoriser le développement du secteur privé.
- 5. Compte tenu de la pertinence des politiques adoptées pour atteindre nos objectifs et des progrès dans la mise en œuvre de notre agenda des réformes, nous sollicitons la conclusion de la quatrième revue du programme soutenu par la Facilité Elargie de Crédit et le

décaissement de 17,213 millions de DTS. Nous proposons (i) de réviser les objectifs indicatifs (OI) à fin mars 2020, les OI à fin septembre, et d'établir les CP à fin juin 2020 concernant le solde budgétaire de base, les réserves internationales nettes, les emprunts nets du Gouvernement auprès de la Banque Centrale, les avoirs intérieurs nets de la Banque Centrale ; (ii) réviser les OI à fin mars 2020, les OI à fin juin 2020, et les OI à fin septembre 2020 concernant les recettes fiscales, les programmes de protection sociale financés par des ressources internes, et l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs (sur une base nette) (Pièce jointe I, Tableau 1).

- 6. Le Mémorandum de Politiques Economique et Financière (MPEF) ci-joint s'appuie sur le MPEF à la requête de l'arrangement FEC et énonce les politiques économiques à court et à moyen terme, le programme de réforme du gouvernement Guinéen et les politiques de la Banque Centrale de la République de Guinée que nous envisageons de mettre en œuvre en 2019–20. Il décrit également les critères de performance et les repères structurels pour la cinquième revue de l'Accord FEC, définissant les politiques économiques sous-jacentes et les réformes structurelles nécessaires pour atteindre ces objectifs.
- 7. Le suivi de notre programme se poursuivra au moyen de revues semestrielles basées sur des critères de performance quantitatifs, des objectifs indicatifs et des repères structurels, tels que décrits dans le MPEF et le Protocole d'Accord Technique. Il y aura six revues, dont nous avons déjà achevé trois, pour suivre l'évolution de la mise en œuvre du programme et pour convenir d'éventuelles mesures correctives supplémentaires nécessaires à l'atteinte des objectifs du programme. Nous demandons que les décaissements soient effectués par tranches égales. La cinquième revue de la performance de la Guinée dans le cadre de l'accord FEC sera achevée à la date du 11 juin 2020 ou après, sur la base des critères de performance à fin décembre 2019. Compte tenu de notre objectif de générer une croissance plus élevée et inclusive grâce à une augmentation significative des investissements publics dans le domaine des infrastructures, l'efficacité des investissements publics et les progrès dans le renforcement de la gestion des investissements publics constitueront un élément clé de l'évaluation de la performance du programme.
- 8. Nous sommes convaincus que les politiques déclinées dans le MPEF ci-joint sont adéquates pour assurer l'atteinte des objectifs de notre programme économique, mais nous prendrons toutes autres mesures appropriées pour atteindre ces objectifs. Le Gouvernement guinéen consultera les services du FMI sur l'adoption de ces mesures, et avant toute révision des politiques macroéconomiques contenues dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI sur ces consultations. Nous fournirons aux services du FMI toutes les informations nécessaires au suivi de la mise en œuvre et à la réalisation des objectifs de notre programme.
- 9. Conformément à notre engagement en faveur de la transparence et de la responsabilité, nous autorisons le FMI à publier cette lettre, ses pièces jointes (MPEF, PAT, tableaux 1 et 2) et le rapport connexe, y compris leur publication sur le site Web du FMI, conformément aux procédures du Fonds, suite à l'approbation de la demande par le Conseil d'Administration du FMI.

GUINÉE

Veuillez agréer, Madame la Directrice go	énérale, l'assurance de ma haute considération.
/s/ Mamadi Camara	/s/ Lounceny Nabé
Ministre de l'Économie et des Finances	Gouverneur de la Banque Centrale de la République de Guinée

Pièces jointes : Mémorandum de Politiques Économiques et Financières Protocole d'Accord Technique

Pièce jointe I : Mémorandum de Politiques Économique et Financière

22 Novembre 2019

A. Évolution Récente de la Situation Économique et Financière

- La forte croissance de l'économie guinéenne se poursuit grâce à une activité minière soutenue. Après un ralentissement en 2014-15 dû à l'épidémie à Virus Ebola, la croissance réelle s'est établie à 10,8 % en 2016, soutenue par une augmentation importante de la production minière et une production d'énergie plus élevée, ainsi que par le renforcement de l'industrie manufacturière et l'accroissement des activités du secteur du commerce. Par la suite, la croissance du PIB réel a atteint 10,3 % en 2017 et est estimée à 6,2 % en 2018, soutenue par une activité minière dynamique, une forte activité de construction et du commerce, et une bonne performance du secteur agricole. La production minière a augmenté de 8,7 % (en glissement annuel) en 2018, avec une forte production de bauxite et de diamant et l'entrée en production de l'alumine compensant une forte baisse de la production aurifère artisanale consécutive à l'interdiction d'utiliser un certain type de produit chimique. L'activité minière s'est renforcée en 2019 malgré un choc lié aux conditions météorologiques, avec une croissance de la production de 10.6 % (en glissement annuel) à fin septembre 2019, soutenue par une forte production de bauxite et un redressement au niveau de la production d'or artisanal. Ayant atteint 9,9 % à fin décembre 2018, l'inflation globale a reculé à 9,4 % (en glissement annuel) en septembre 2019. L'inflation des prix des denrées alimentaires a décéléré à 11,6 % (en glissement annuel) en septembre 2019 reflétant une détente sur les prix de la viande et du poisson. L'inflation sous-jacente, hors produits alimentaires et énergie, a augmenté à 5,3 % (en glissement annuel) en septembre 2019 de 4,5 % à fin décembre 2018.
- 2. Le déficit du compte courant se creuserait à 18,7 % du PIB en 2018, financé par d'importants flux d'IDE. Les exportations minières ont augmenté de 15 % pendant la première moitié de 2019 du fait d'une augmentation plus forte qu'escomptée de la production de bauxite et de la reprise de la production d'or artisanal. Les importations sont également restées fortes durant la première moitié de l'année, reflétant des investissements dans les mines et les infrastructures et le cours international élevé du pétrole. Les apports d'IDE dans le secteur minier ont continué à se renforcer, estimés à 13 % du PIB en 2018. Les réserves internationales brutes sont passées à 1.115 millions de dollars à fin juin 2019 (soit 3,7 mois de couverture des importations), et se sont légèrement réduites autour de 1 milliard de dollars à fin octobre 2019 (l'équivalent de 3,5 mois de couverture des importations). Le taux de change effectif réel (TCER) s'est apprécié de 7,2 % en 2018, tiré principalement par la hausse de l'inflation. Le TCER s'est apprécié de 8 % (en glissement annuel) durant les sept premiers mois de 2019, le taux de change effectif nominal s'étant apprécié de2,4 % (en glissement annuel). La prime entre les taux de change officiels et ceux des bureaux de change a été contenue à 0,5 % à fin 2018 mais a augmenté à 0,8 % à fin aout 2019 et 1,4% à fin septembre 2019.
- 3. La performance budgétaire a été plus forte qu'escompté dans la première moitié de 2019. Nous avons réalisé un excédent budgétaire de 12 % du PIB (sur une base annuelle) à fin juin 2019. Les recettes minières se sont établies à 1,1 % du PIB (en hausse de 0,8 % en glissement

annuel), reflétant ainsi la viqueur de l'activité minière. Les recettes fiscales non minières s'élevaient à 5,5 % du PIB et en augmentation de 29,2 % (en glissement annuel) supportées par le renforcement des recettes liées aux impôts directs et indirects. Notamment, les impôts directs s'élevaient à 1,2 % à fin juin 2019 (une hausse de 11,2 % en glissement annuel), soutenus par une bonne performance de l'impôt sur les sociétés. Les impôts indirects s'élevaient à 4,3 % du PIB et en hausse de 35,3 % (en glissement annuel), soutenus par une augmentation des recettes de la TSPP et des taxes sur les biens et services. De plus, les recettes non fiscales ont augmenté de 0,6 % du PIB, soutenues par le paiement de la première tranche de 45 millions de dollars pour l'octroi de la licence 4G (sur un total attendu de 90 millions de dollars). Les dépenses concernant les biens et services et la masse salariale ont été de 1,4 % et 1,7 % du PIB conformément aux objectifs du programme. Les dépenses d'investissements ont été de 2,3 % du PIB à fin juin 2019, avec des investissements financés sur ressources domestiques à hauteur de 1,0 % et des investissements financés sur ressources externes de 1,3 % du PIB. Les subventions énergétiques ont augmenté pour atteindre 0,8 % du PIB au cours de la première moitié de 2019 (une augmentation de 11,3 % en glissement annuel), ce qui reflète le paiement par EDG de l'électricité produite par le barrage de Kaleta, à partir de janvier 2019. Un niveau de paiement net à la Banque Centrale de 0,3 % du PIB a été enregistré à fin juin 2019. De plus, les arriérés intérieurs (sur une base nette) se sont réduits de 1,2 % du PIB.

- 4. La performance budgétaire s'est affaiblie à fin septembre 2019, avec le surplus budgétaire de base qui s'est amoindri à 0,4 % du PIB (sur une base annuelle). Le total des recettes fiscales a atteint 10,8 % du PIB, supporté par une performance soutenue des revenus non miniers. Les revenus miniers ont représenté 1,5 % du PIB (un déclin de 12,3 % comparé à 2018 en glissement annuel). Les recettes fiscales non minières ont augmenté de 8,1 % du PIB (en hausse de 25,1 % (en glissement annuel)). Dans cette catégorie, les impôts directs s'élevaient à 1,7 % du PIB à la fin du mois de septembre 2019 (en augmentation de 2,0 % (en glissement annuel)). Les impôts indirects représentaient 6,4 % du PIB (en hausse de 33,3 % (en glissement annuel)), sous l'effet de la hausse des prix au détail des produits pétroliers et la dynamique soutenue de recettes des taxes sur le commerce international. Les dépenses en biens et services ont augmenté, atteignant 2,5 % du PIB. Les subventions à l'électricité ont atteint 1,3 % du PIB. La masse salariale est restée maîtrisée à 2,6 % du PIB. Les dépenses totales d'investissement ont augmenté pour atteindre environ 3,4 % du PIB à fin septembre 2019, grâce au renforcement des investissements financés sur ressources intérieures qui ont atteint 1,9 % du PIB alors que les dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures sont restées à 1,5 % du PIB. Un niveau d'emprunts nets à la Banque Centrale de 0,2 % du PIB a été enregistré à fin septembre 2019. Les emprunts nets des administrations publiques auprès des banques commerciales ont fortement repris à 0,4 % du PIB. Les arriérés intérieurs (sur une base nette) ont été réduits de 0,4 % du PIB.
- 5. Notre système bancaire demeure stable et le crédit au secteur privé s'est affermi, soutenu par l'accroissement de la liquidité des banques. Le crédit au secteur privé a enregistré une croissance de 19,5 % durant la première moitié de 2019 et de 22,2 % au cours des trois premiers trimestres de 2019 (moyenne, glissement annuel). Parallèlement, les prêts nets des banques commerciales à l'État ont également augmenté de 28,1 % durant la première moitié de 2019 et de 31,2 % au cours des trois premiers trimestres de l'année (moyenne, en glissement annuel). Le fort dynamisme des dépôts auprès des banques, avec un taux de 13,9 % (moyenne, en glissement annuel) au cours de la première moitié de 2019 et de 15,6 % au cours des trois premiers trimestres de 2019 (moyenne, glissement annuel) ont soutenu la liquidité et une croissance

soutenue de l'activité économique. Les dépôts en GNF ont augmenté de 18,8 % (moyenne, en glissement annuel) à fin juin 2019 et de 19,8 % au cours des trois premiers trimestres de 2019 (moyenne, en glissement annuel). Les dépôts en devises ont augmenté de 3,4 % (moyenne, en glissement annuel) dans la première moitié de 2019 et de 6,3 % au cours des trois premiers trimestres de 2019. Après avoir fortement décliné à fin-juin 2019 suite à la souscription par les banques à hauteur de 1 302 milliards de GNF aux emprunts obligataires à trois ans, les réserves excédentaires en monnaie locale ont augmenté à 250 milliards de GNF à fin septembre 2019. L'activité s'est améliorée sur le marché interbancaire, affichant 21 transactions à fin aout 2019 comparé à 27 transactions en 2018. A fin septembre 2019, toutes les banques étaient en conformité avec les niveaux de réserves obligatoires et de capital minimum souscrit. A fin juin 2019, une seule banque ne respectait pas l'exigence de fonds propres nets (trois banques à fin 2018). Les créances douteuses ont augmenté de 12,2 % à fin 2018 (10,6 % en 2017) à 16,6 % en septembre 2019, reflétant une hausse des créances douteuses dans le secteur hôtelier liée à de faibles taux d'occupation, et une détérioration de la capacité de paiement des enseignants suite à des grèves prolongées. Les provisions pour créances douteuses ont augmenté à 59,0 % à fin juin 2019 et 62,4 % à fin aout 2019 (de 37,8 % à fin 2018).

B. Objectifs et Eléments Clés du Programme

- 6. Notre objectif principal est de générer une croissance à la fois plus forte et plus partagée et de réduire la pauvreté tout en préservant la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette. À cette fin, nous nous engageons à mettre en œuvre un vaste programme de politiques macroéconomiques saines et de réformes économiques visant à :
 - Préserver la stabilité macroéconomique. Nous continuerons à renforcer nos marges de manœuvres externes contre les chocs, au regard de la vulnérabilité de la Guinée aux variations brutales des termes de l'échange et à maintenir une inflation modérée. Nous visons la réalisation d'un excédent budgétaire de base pour: (i) préserver la viabilité de la dette à moyen terme ; (ii) rembourser progressivement les emprunts du Gouvernement auprès de la Banque Centrale et limiter les avances de la Banque Centrale à l'administration centrale, à la gestion de trésorerie à court terme et dans les limites statutaires prévues par la loi sur la Banque Centrale ; (iii) limiter l'emprunt du secteur bancaire à un niveau compatible avec la fourniture de crédit au secteur privé ; et (iv) rembourser progressivement tous les nouveaux arriérés intérieurs accumulés en 2017 et 2018 ainsi que les arriérés dus au secteur privé, accumulés au cours des exercices précédents. À cette fin, nous avons ajouté la réduction du stock d'arriérés intérieurs (sur une base nette) comme objectif indicatif de l'accord FEC. Nous éviterons d'accumuler des arriérés intérieurs et extérieurs. Nous maintiendrons la stabilité du secteur financier.
 - Accroitre les investissements publics dans le secteur des infrastructures pour placer notre économie sur la trajectoire d'une croissance plus forte et soutenir la diversification économique tout en préservant la stabilité et la viabilité de la dette à moyen terme. Nous sommes déterminés à créer une marge de manœuvre budgétaire pour accélérer la mise en œuvre des projets d'infrastructures, notamment dans les domaines de la production d'énergie, des transports et de l'agriculture, afin de soutenir une croissance plus forte et de diversifier notre économie. À cette fin, nous mobiliserons des recettes intérieures

supplémentaires dans le cadre de notre réforme de la politique et de l'administration fiscale et à limiter les dépenses non prioritaires. Notamment, nous éliminerons graduellement les subventions au secteur énergétique non ciblées tout en mettant en place des mesures d'atténuation appropriées pour protéger les plus vulnérables. Parallèlement, nous mobiliserons le financement externe nécessaire pour soutenir notre ambitieux programme d'investissements tout en préservant la soutenabilité de la dette à moyen terme et en veillant à ce que le risque de surendettement extérieur ne dépasse pas un niveau modéré. Nous nous engageons à maximiser la « concessionnalité » de nos emprunts extérieurs et à limiter les emprunts non concessionnels qui seront contractés ou garantis pendant l'accord FEC de trois ans à un maximum de 650 millions de dollars en vue de maintenir la viabilité de la dette à moyen terme et contenir les vulnérabilités de la dette. En outre, nous mettrons en œuvre une politique de dette intérieure durable, assortie notamment de l'apurement progressif des arriérés dus au secteur privé envers lequel le gouvernement reste endetté avec un stock de dette considérable. Le règlement progressif des arriérés intérieurs favorisera le redressement du secteur privé, qui a été durement touché par la crise sanitaire d'Ebola, ainsi que la croissance économique et la création d'emplois. En même temps, cela permettra aux entreprises privées de payer leur dette contractée auprès du système bancaire.

- Mobiliser des ressources intérieures supplémentaires pour renforcer nos programmes de filets de sécurité sociale visant à réduire la pauvreté et à favoriser l'inclusion. Nous progressons dans la mise en œuvre de notre stratégie de protection sociale récemment adoptée. Dans cette optique, nous augmenterons l'enveloppe des ressources budgétaires intérieures que nous consacrons aux filets de sécurité sociale visant à réduire la pauvreté, à favoriser l'inclusion et à créer des emplois pour les plus vulnérables. Cela sera essentiel pour commencer à réduire la dépendance vis-à-vis du financement extérieur des bailleurs de fonds dans le temps et assurer la viabilité à moyen terme de nos programmes de filets sociaux.
- Faire avancer nos réformes pour appuyer la mise en œuvre des politiques macroéconomiques saines et des réformes structurelles pour soutenir une croissance plus élevée et plus inclusive. Nous continuerons à renforcer notre cadre budgétaire à moyen terme et la gestion de nos finances publiques, y compris les investissements publics afin d'assurer le suivi, la transparence et l'efficacité de notre ambitieux programme d'investissement public. Nous continuerons à renforcer notre cadre de politique monétaire et à finaliser notre réforme du marché de change. En outre, nous ferons progresser nos réformes clés en faveur de la croissance afin d'améliorer la gouvernance, le climat des affaires et l'inclusion financière qui seront d'un appui certain au développement du secteur privé.

C. Programme de Politiques et de Réformes Économiques

Perspectives macroéconomiques

Les perspectives de croissance à court et à moyen termes de la Guinée devraient être solides, contribuant ainsi à l'amélioration du niveau de vie de la population. La croissance

réelle devrait se situer à 5,6 % (en glissement annuel) en 2019 et environ 6 sur la période 2020-21, soutenue par un dynamisme induit par les investissements au niveau du secteur minier et de la construction, et une hausse de la production énergétique. La poursuite des IDE dans le secteur minier accroitra la capacité de production, et la mise en œuvre des projets d'infrastructure stimulera la construction. L'application des réformes en vue de renforcer la gouvernance et le climat des affaires, couplée avec l'amélioration de la fourniture d'électricité impulsée par l'achèvement du barrage de Souapiti, soutiendra le développement du secteur privé à moyen terme. Un rythme d'investissement plus soutenu que prévu et le rythme de la nouvelle capacité de production minière favoriseraient une croissance à moyen terme plus élevée. Nous allons maintenir l'inflation à un chiffre grâce à notre politique monétaire prudente.

8. Le déficit du compte courant devrait se creuser à environ 22 % en 2020, financé par les entrées d'IDE et les prêts projets, et se rétrécirait progressivement à moyen terme. Les exportations minières augmenteraient de 5 % en 2019 et 17 % en 2020, soutenues par une forte production minière. Les importations resteraient fortes en 2019, quoiqu'en déclin de 5,0 % (en glissement annuel) par rapport au niveau de 2018, et devraient augmenter fortement en 2020 par suite d'importants IDE (environ 13 % du PIB en 2019 et 10 % du PIB en 2020) et eu égard aux décaissements des prêts projets liés au développement des infrastructures. Nous poursuivrons l'accumulation des réserves internationales pour atteindre 3,6 mois de couverture des importations en 2019 et 3,8 mois de couverture en 2020. Les déséquilibres extérieurs se rétréciraient à moyen terme, indiquant une amélioration de la balance commerciale. La croissance des exportations atteindrait en moyenne 8 % sur la période 2021-25, reflétant une capacité de production minière plus élevée. La croissance des importations atteindrait en moyenne 7 % à moyen terme et continuerait à être financée par de forts IDE, notamment dans le secteur minier (4 % du PIB en moyenne sur la période 2021-25).

Politique budgétaire

- 9. Nous sommes déterminés à orienter notre politique budgétaire vers la préservation de la stabilité macroéconomique et à atteindre les objectifs budgétaires de notre programme au cours de la période 2019-2020. Nous avons atteint un excédent budgétaire de base de 0,8 % du PIB à fin 2018 conformément aux objectifs du programme. Nous sommes engagés à réaliser un solde de base excédentaire de 0,5 % du PIB en 2019 et 0,6 % du PIB en 2020. Cela nous permettra de compenser progressivement une partie des dérapages budgétaires qui ont eu lieu en 2017 et de maîtriser davantage les besoins de financement budgétaire afin de rembourser progressivement les emprunts du gouvernement auprès de la Banque Centrale, maintenir le financement des banques commerciales à un niveau satisfaisant conforme à une concession saine de crédits au secteur privé et rembourser progressivement les arriérés intérieurs. Nous sommes engagés à continuer à éviter la récurrence de dépenses extrabudgétaires et l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs, et à mieux aligner les flux de trésorerie et les plans d'engagement des dépenses.
- 10. Créer un espace budgétaire nécessaire pour renforcer les investissements publics en appui à la croissance, notamment dans les infrastructures, et les dépenses sociales prioritaires est notre objectif clé. Comme indiqué dans notre PNDES, nous nous sommes engagés à mettre en œuvre une augmentation substantielle des investissements publics, notamment dans les infrastructures, ce qui sera crucial pour réaliser le potentiel de croissance de notre économie et soutenir le développement du secteur privé. Pour ce faire, nous entendons augmenter les dépenses

d'investissements à 6 % du PIB en 2019 et environ 7 % en 2020. En outre, nous visons à renforcer les filets de sécurité sociale en tant qu'élément essentiel de notre stratégie de réduction de la pauvreté. À cette fin, nous allons mobiliser des recettes fiscales supplémentaires et limiter les dépenses non prioritaires actuelles afin de générer l'espace budgétaire nécessaire pour augmenter les dépenses prioritaires soutenant la croissance, tout en préservant la stabilité macroéconomique.

11. Parallèlement, nous mobiliserons des financements extérieurs supplémentaires pour mettre en œuvre notre plan national d'investissement public tout en maximisant le recours aux emprunts extérieurs concessionnels pour préserver la viabilité de la dette à moyen terme.

À cette fin, nous continuons à nous engager à limiter les emprunts extérieurs non-concessionnels qui seront signés au cours des trois années de la période de l'accord FEC à un maximum de 650 millions de dollars. Ces prêts serviront à financer des projets d'infrastructures prioritaires, notamment la réhabilitation de la RN1 et la réhabilitation du réseau routier urbain de Conakry. Afin d'en assurer la transparence, l'efficacité, et de maximiser l'impact sur la croissance, nous avons mené et finalisé les études de faisabilité de ces projets en mars 2018. Au cas où les prêts et les subventions des programmes externes seraient plus élevés que prévu, nous orienterons toute dépense publique supplémentaire vers les secteurs prioritaires, y compris le renforcement des dépenses sociales et des filets de sécurité sociale, en consultation avec les services du FMI, pour soutenir une croissance plus forte et plus inclusive, et réduire la pauvreté.

Stratégie Budgétaire pour 2019

- 12. Notre stratégie budgétaire de 2019 vise à préserver la stabilité macroéconomique tout en augmentant les investissements dans les infrastructures de soutien à la croissance. Nous visons un excédent budgétaire de base de 0,5 % du PIB en 2019 pour soutenir la stabilité macroéconomique tout en créant un espace budgétaire propice à l'augmentation des dépenses prioritaires. L'Assemblée Nationale a adopté en septembre 2019 la Loi de finance rectificative (LFR) qui prend en compte un paquet de mesures d'ajustement budgétaire afin d'atteindre l'objectif budgétaire du programme (RS fin septembre 2019). Cependant, en raison de l'impact négatif attendu du choc des produits pétroliers sur les recettes de la TSPP, les recettes fiscales totales devraient atteindre 12,8 % du PIB en 2019, soit environ 0,7 % du PIB de moins que prévu dans la LFR 2019. D'autre part, les dividendes escomptées de la SOGEKA (l'entité spécialement créée qui exploite le barrage de Kaleta et dont l'Etat détient 51 % des parts), contribueraient à un niveau des recettes non-fiscales plus élevé qu'escompté de 14 millions de dollars comparé à la LFR 2019. Dans cette perspective, le Conseil des ministres adoptera un plan d'engagement des dépenses à fin novembre 2019 (action préalable) visant à atteindre l'objectif budgétaire de fin 2019 du programme. Ce plan d'engagement des dépenses tiendra compte de recettes fiscales moins élevées que prévues, des recettes non-fiscales plus élevées que prévues, et des mesures d'ajustement additionnelles de dépenses de 0,6 % du PIB par rapport aux montants approuvés dans la LFR 2019, à travers une reprogrammation des projets d'investissement non prioritaires, afin d'atteindre le solde budgétaire de base visé.
- 13. Nous sommes engagés à poursuivre nos efforts visant à mobiliser les revenus et contenir les dépenses non-prioritaires au cours de 2019. Nous escomptons des recettes minières qui représenteraient 2,1 % du PIB. Les recettes fiscales non minières devraient atteindre 10,7 % du PIB. Les impôts directs seraient à 2,2 % du PIB. Les impôts indirects s'établiraient à 8,6 % du PIB. Les taxes sur les biens et services seraient à 5,9 % du PIB en 2019, traduisant un niveau moins élevé

qu'escompté des recettes de la TSPP. Les taxes sur le commerce international seraient de 2,5 %, reflétant les échanges commerciaux soutenus et l'impact de la réduction progressive des droits de douane conformément aux exigences de la CEDEAO. Les recettes non fiscales devraient atteindre 1,3 % du PIB en 2019, grâce au paiement des licences 4G pour 90 millions de dollars, dont 68 millions ont déjà été versés à l'Autorité de régulation des postes et télécommunications et ont été transférés au gouvernement central à fin aout 2019 et le début du paiement des dividendes de la SOGEKA. Du côté des dépenses, nous continuerons de maintenir la masse salariale à 3,5 % du PIB. Compte tenu de recettes fiscales plus faibles que prévues, nous limiterons les dépenses en biens et services à 3,2 % du PIB en 2019, afin de créer un espace budgétaire permettant d'intensifier les investissements publics et le programme de protection sociale. Compte tenu de l'augmentation structurelle des coûts de production de la société publique d'électricité, nous avons augmenté les tarifs d'électricité afin de contenir la hausse des subventions à l'électricité à 1,7 % du PIB. Nous augmenterons les dépenses d'investissement totales à 5,8 % du PIB. Nous augmenterons l'investissement public financé sur ressources intérieures à 2,6 % du PIB, tout en y reflétant la part des ressources intérieures qui seront allouées aux deux projets de réhabilitation de la RN1 et du réseau routier de Conakry. De cette enveloppe, nous consacrerons 0,4 % du PIB (15 % des recettes minières attendues) au Fonds de développement local pour la réalisation de projets prioritaires dans les communautés locales afin de promouvoir le développement et réduire la pauvreté. Les dépenses d'investissement financées sur des ressources extérieures augmenteront à 3,4 % du PIB, soutenues par le décaissement des prêts projets. De plus, les emprunts programme devraient augmenter significativement à 1,2 % du PIB du fait de l'appui escompté de la Banque mondiale (90 millions de dollars) et du décaissement des 60 millions de dollars du prêt de Qatar en avril 2019. Nous rembourserons la BCRG sur une base nette d'un montant équivalent à 0,2 % du PIB et nous limiterons l'emprunt du gouvernement auprès des banques commerciales à un niveau compatible avec l'octroi de crédits au secteur privé par les banques. Nous continuerons à réduire les arriérés intérieurs (sur une base nette) de 0,6 % du PIB.

Stratégie Budgétaire pour 2020

- 14. Notre stratégie budgétaire de 2020 vise à préserver la stabilité macroéconomique, augmenter les investissements dans les infrastructures de soutien à la croissance et renforcer les filets de protection sociale afin de promouvoir l'inclusion. Le projet de loi des finances de 2020 présenté à l'Assemblée Nationale en octobre 2019, vise un excédent budgétaire de base de 0,6 % du PIB en 2020 tout en créant un espace budgétaire propice à l'augmentation des dépenses prioritaires, conformément aux objectifs du programme. A cette fin, nous poursuivrons nos efforts en vue de mobiliser les recettes fiscales et contenir les dépenses non prioritaires :
- Les recettes fiscales totales devraient augmenter à 13,5 % du PIB en 2020 soutenues par la mise en œuvre de mesures prévues pour mobiliser des recettes fiscales supplémentaires. Nous escomptons des recettes minières qui représenteraient 2,5 % du PIB soutenues par le dynamisme de la production minière. Les recettes fiscales non minières devraient augmenter à 11 % du PIB. Les impôts directs seraient à 2,2 % du PIB. Les impôts indirects s'établiraient à 8,8 % du PIB. Les taxes sur les biens et services augmenteraient pour atteindre 6 % du PIB. Les taxes sur le commerce international seraient de 2,3 % du PIB, reflétant des échanges commerciaux soutenus et l'impact de la réduction progressive des droits de douane conformément aux exigences de la CEDEAO.

Du côté des dépenses, nous continuerons de maintenir la masse salariale à 3,6 % du PIB. Nous limiterons les dépenses en biens et services à 3,4 % du PIB en 2020, afin de créer un espace budgétaire permettant d'intensifier les investissements publics et le programme de protection sociale. Nous allons contenir les subventions à l'électricité à 1,4 % du PIB, à l'aide d'une hausse des tarifs d'électricité et des mesures pour améliorer l'efficacité d'EDG (¶19). Nous augmenterons les dépenses d'investissement totales à 6,8 % du PIB. Nous augmenterons l'investissement public financé sur ressources intérieures à 2,2 % du PIB, dont 0,4 % du PIB (15 % des recettes minières attendues) seront alloués au Fonds de développement local pour la réalisation de projets prioritaires dans les communautés locales afin de promouvoir le développement et réduire la pauvreté. Les dépenses d'investissement financées sur des ressources extérieures augmenteront à 3.2 % du PIB, soutenues par le décaissement de prêts projets, y compris pour la réhabilitation de la route RN1 et du réseau routier de Conakry. En plus, les emprunts programme augmenteraient davantage a 1,2 pourcent du PIB, suite à l'appui budgétaire de la Banque Mondiale (90 millions de dollars) et le déboursement de 60 millions de dollars du Qatar. Nous rembourserons la BCRG sur une base nette d'un montant équivalent à 0,2 % du PIB et nous limiterons l'emprunt du gouvernement auprès des banques commerciales à un niveau compatible avec l'octroi de crédits au secteur privé par les banques. Nous continuerons à réduire les arriérés intérieurs (sur une base nette) de 0,04 % du PIB.

Mobilisation des Recettes

15. Nous poursuivons la mise en œuvre de nos réformes en vue de mobiliser des recettes fiscales en 2019 et 2020. Nous avons créé au début de 2019 la Mission d'appui à la mobilisation des ressources internes (MAMRI), une nouvelle cellule au sein du cabinet du Premier ministre pour apporter une impulsion politique essentielle à la mobilisation de recettes. Bien qu'elle ne joue pas de rôle opérationnel, la MAMRI assurera la poursuite de nos réformes en vue de renforcer les administrations fiscales, la Direction nationale des impôts (DNI) et la Direction générale des douanes (DGD). C'est à cette fin que nous avons adopté la nouvelle structure organisationnelle de la DNI en février 2019, structure qui séparera les fonctions de gestion des opérations stratégiques de celles de contrôle. Nous avons aussi adopté un manuel de procédures pour la DNI en ligne avec la nouvelle structure organisationnelle et opérationnalisé un comité au sein de la DNI afin d'appuyer la réforme. Nous opérationnalisons complètement la nouvelle structure organisationnelle de la DNI d'ici fin 2019, avec l'assistance technique du FMI, en vue de moderniser ses pratiques en matière de gestion, et de les rendre plus efficaces. Par ailleurs, le Ministère du Budget a signé en mai 2019 des contrats de performance avec la DNI et la DGD. Nous avons en outre créé en janvier 2019 un numéro d'identification fiscale permanent pour chaque contribuable, ce qui a amélioré notre capacité de suivi de la conformité fiscale des entreprises et appuyé la mobilisation des recettes en 2019. Nous poursuivrons le nettoyage des fichiers des contribuables. Nous finaliserons l'élaboration des modalités du système de déclaration et de paiement des taxes en ligne à fin avril 2020 pour les grandes entreprises, avant la fin du mois de juillet 2020 pour les moyennes entreprises, et l'opérationnaliserons pour l'ensemble des contribuables à fin mars 2021. En outre, nous avons rendu opérationnel l'interconnexion des données entre la DNI et la DGD, ce qui favorisera une meilleure intégration et un meilleur échange d'informations entre les deux régies et renforcera les activités de contrôle fiscal. De plus, nous avons démarré l'opérationnalisation du guichet unique pour le commerce extérieur en octobre 2019, ce qui soutiendra la mobilisation des revenus. Parallèlement, nous démarrons la mise en œuvre d'un train de mesures de politique et d'administration fiscales

axées sur la mobilisation de recettes supplémentaires en 2019 et 2020 (¶16). Nous nous sommes également engagés à procéder à une revue des recettes non fiscales, avec l'appui de l'assistance technique du FMI.

- 16. Nous allons redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les mesures de politique et d'administration fiscales que nous avons prévues à l'appui de la mobilisation de recettes fiscales supplémentaires représentant 0,4 % du PIB en 2019. En 2018, nous avons démarré la mise en œuvre d'un train de mesures de politique et d'administration fiscales, lequel nous a permis de mobiliser des recettes fiscales supplémentaires représentant environ 0,2 % du PIB. Nous sommes engagés à poursuivre la mise en œuvre des mesures de politique et d'administration fiscales en 2019 qui nous permettrons de mobiliser des recettes fiscales supplémentaires représentant 0,4 % du PIB:
 - Nous allons intensifier la rationalisation des exonérations fiscales ad hoc en 2019 afin de mobiliser des recettes supplémentaires de 0,06 % du PIB. Nous avons démarré la rationalisation des exonérations fiscales ad hoc en 2018, laquelle nous a permis de mobiliser des recettes supplémentaires de l'ordre de 0,08 % du PIB. Une circulaire du Premier Ministre en avril 2018 a mis en place un comité interministériel et l'exigence de l'autorisation du Ministre du Budget pour l'émission de nouvelles exonérations. Cela a renforcé notre cadre institutionnel pour l'octroi des exonérations fiscales qui nous a permis de : (i) rationaliser l'octroi de nouvelles exonérations ; et (ii) commencer à éliminer les exonérations fiscales qui ont été accordées sur une base ponctuelle (les exonérations fiscales globales ad hoc sont estimées à 500 milliards de GNF). Nous avons préparé un plan d'action assorti d'un calendrier pour la rationalisation des exonérations fiscales ad hoc en juin 2018, ce qui nous a permis de mobiliser 89 milliards de GNF en recettes fiscales (0,08 % du PIB) en 2018, soit plus du double de notre objectif qui était de 40 milliards de GNF. Nous poursuivons nos efforts de rationalisation des dépenses fiscales ad hoc en 2019 en vue de mobiliser des recettes supplémentaires de 69 milliards de GNF en 2019 (0,05 % du PIB). En novembre 2018, nous avons mis à jour notre plan d'actions visant à rationaliser les exonérations fiscales ad hoc afin d'inclure les mesures envisagées pour 2019 et les conclusions de l'évaluation des dépenses fiscales de l'économie quinéenne finalisée en juillet 2018 avec l'appui de l'UE. A fin septembre 2019, nous avons mobilisé 39 milliards de GNF (0,03 % du PIB) de recettes supplémentaires. En raison de retards accusés par la signature du décret rendant obligatoire la souscription de la police d'assurance sur les marchandises importées auprès de compagnies d'assurance locales, l'élargissement escompté de la base d'imposition sur les contrats d'assurance n'a pas eu lieu en 2018, alors qu'on s'attendait à mobiliser 21 milliards de GNF de recettes fiscales supplémentaires. Ce décret a été signé au début de 2019 et nous nous attendions à mobiliser 15 milliards de GNF de recettes supplémentaires en 2019. Cet objectif a été atteint en aout 2019 et nous nous attendons à mobiliser des revenus additionnels de 20 milliards de GNF à fin 2019.
 - Nous poursuivrons un certain nombre de mesures d'administration fiscale pour mobiliser des recettes supplémentaires représentant 0,35 % du PIB en 2019. Nous avons mis en œuvre un certain nombre de mesures d'administration fiscale qui nous ont permis de mobiliser des recettes supplémentaires représentant 0,13 % du PIB en 2018, soit environ un tiers de l'objectif que nous visions. Nous avons fait des progrès dans la conduite

des (i) audits généraux et des audits sur pièces au niveau des grandes entreprises qui devaient mobiliser 180 milliards de GNF (0,16 % du PIB) et 33 milliards de GNF (0,03 % du PIB) en 2018, grâce à des procédures d'audit améliorées et à l'introduction de contrats de performance pour les auditeurs ; (ii) la réalisation des audits de 32 entreprises sur la base du recoupement des données d'importation des entreprises en 2018 avec le chiffre d'affaires déclaré, un effort qui devrait aider à mobiliser 20 milliards de GNF supplémentaires (0,02 % du PIB) ; (iii) l'accélération du recouvrement des arriérés d'impôts, qui devrait contribuer à mobiliser 95 milliards de GNF supplémentaires (0,09 % du PIB), sur un stock d'arriérés recouvrables de 622 milliards de GNF. Toutefois, la mise en œuvre de ces mesures a pris du retard et, bien que nous nous soyons engagés à poursuivre nos efforts dans ces domaines, la mobilisation des recettes s'est avérée inférieure à celle prévue en 2018. En raison de retards dans la réalisation des audits, la mobilisation de recettes supplémentaires à la mi-août est restée limitée à 59 milliards de GNF (0,05 % du PIB) provenant des audits généraux des grandes entreprises et à 17 milliards de GNF (0,02 % du PIB) provenant des audits sur pièces. Afin d'améliorer les résultats des audits généraux, nos inspecteurs ont concentré leurs efforts sur quelques grandes sociétés minières pour lesquelles les mesures de contrôle fiscal ont généré d'importants revenus de recettes fiscales dans les années précédentes. Nous sommes engagés à continuer à conduire des audits généraux et sur pièces des grandes entreprises afin de mobiliser, respectivement, 155 milliards de GNF supplémentaires (0,1 % du PIB) et 36 milliards de GNF (0,03 % du PIB) en 2019. A fin septembre 2019, nous avons mobilisé 67 milliards de GNF (0,05 % du PIB) au titre de l'audit général des grandes entreprises et 25 milliards de GNF (0.02 % du PIB) au titre des audits sur pièces. Nous avons recensé et notifié un nombre suffisant de contribuables en menant des vérifications documentaires pour nous assurer de réaliser notre objectif d'audits sur pièces à fin 2019. En raison des retards administratifs liés à la vérification prévue des données d'importation des entreprises et leur comparaison au chiffre d'affaires déclaré, la mesure ne nous a permis de mobiliser qu'environ 4 milliards de GNF en 2018. Nous avons continué à mener l'exercice en 2019 et nous prévoyons de mobiliser 60 milliards de GNF, facilité par le numéro permanent récemment créé du contribuable pour les entreprises. A fin septembre 2019, nous n'avons toujours pas mobilisé de recettes au titre de cette mesure. En outre, nous avons entamé des négociations avec dix entreprises ayant des arriérés importants et avons effectué des demandes pour des avances sur une part minimale de ces arriérés comme préalable à l'élaboration d'une stratégie à long terme pour l'apurement de leurs arriérés, ce qui nous permettra de mobiliser 122 milliards de GNF en 2019. A fin aout 2019, nous avons mobilisé 14 milliards de GNF (0.01 % du PIB). Nous avons renforcé les contrôles et le recouvrement de la contribution foncière unique (CFU) par le biais de la géolocalisation, ce qui devrait permettre de mobiliser 32 milliards de GNF supplémentaires (soit 0,05 % du PIB) en 2018. Dépassant notre objectif, nous avons mobilisé 47 milliards de GNF fin 2018 et nous nous attendons à mobiliser 65 milliards de GNF supplémentaires en 2019. A fin septembre 2019, nous avons mobilisé 42 milliards de GNF (0,03 % du PIB).

Nous sommes déterminés à poursuivre la mise en œuvre des mesures de politique et d'administration fiscales que nous avons prévues afin de mobiliser des recettes fiscales supplémentaires représentant 0,4 % du PIB en 2020 :

- Nous poursuivrons la rationalisation des exonérations fiscales ad hoc en 2020 afin de mobiliser des recettes supplémentaires de 0,1 % du PIB. Nous poursuivrons nos efforts de rationalisation des exonérations fiscale ad hoc en 2020 afin de mobiliser des recettes additionnelles de 130 milliards de GNF (0,1 % du PIB). Nous allons élargir la base d'imposition de la taxe sur les contrats d'assurance et comptons mobiliser des recettes supplémentaires de 229 milliards de GNF en 2020 (0.16 % du PIB).
- Nous poursuivrons la mise en œuvre de notre train de mesures d'administration fiscale pour mobiliser des recettes supplémentaires prévues représentant 0,18 % du PIB en 2020. Notamment nous sommes engagés à continuer nos efforts en matière: (i) d'intensification des audits généraux et des audits sur pièces au niveau des grandes entreprises qui devraient mobiliser 91 milliards de GNF (0,06 % du PIB) et 18 milliards de GNF (0,01 % du PIB) en 2020; (ii) de recoupement des données d'importation des entreprises en 2019 avec le chiffre d'affaires déclaré afin de mobiliser 20 milliards de GNF supplémentaires (0,01 % du PIB) ; et (iii) d'accélération du recouvrement des arriérés d'impôts, qui devrait contribuer à mobiliser 48 milliards de GNF supplémentaires (0,03 % du PIB), sur un stock d'arriérés recouvrables de 622 milliards de GNF (0.4 % du PIB). Nous poursuivrons le renforcement des contrôles et du recouvrement de la contribution foncière unique (CFU), ce qui devrait permettre de mobiliser 23 milliards de GNF supplémentaires (soit 0,02 % du PIB) en 2020. De plus, nous comptons rendre opérationnels la nouvelle structure organisationnelle de la DNI et le quichet unique pour le commerce extérieur, ce qui contribuera à renforcer la collecte des recettes et les contrôles et permettra de mobiliser en 2020 des recettes additionnelles de respectivement 23 milliards de GNF (0,02% du PIB) et 25 milliards de GNF (0,02% du PIB).
- 18. Nous visons à élargir la base d'imposition afin de soutenir la mobilisation des recettes. Nous avons introduit des mesures-clés de politique fiscale dans la loi de finances de 2018, ce qui nous a permis de simplifier notre système fiscal, de le rendre plus équitable et d'élargir l'assiette fiscale. Ainsi, nous avons réduit le taux de l'impôt sur les sociétés (à l'exception des banques, des compagnies minières et de télécommunication) de 35 à 25 %, et le taux de l'impôt minimum forfaitaire sur le chiffre d'affaires de 3 à 1,5 % tout en éliminant son plafonnement, permettant ainsi une plus large application, et nous avons introduit une tranche d'imposition plus élevée à 20 % sur les retenues à la source sur les revenus salariaux. Nous nous attendions à ce que ces mesures permettent de mobiliser 0,1 % du PIB supplémentaire en 2018. Cependant, l'impact sur la mobilisation des recettes attendu a été neutre en 2018 compte tenu du fait que la mise en œuvre de la nouvelle fourchette de 20 % a été retardée et la taxe sur l'impôt minimum forfaitaire n'a pas été appliquée d'une manière uniforme à toutes les entreprises locales à cause de la contestation des mesures de déplafonnement par les opérateurs économiques locaux. Le plafonnement de l'impôt minimum forfaitaire a donc été réintroduit dans la loi de finances 2019. Nous poursuivons le dialoque avec les principales parties prenantes afin d'éliminer le plafond de l'impôt minimum sur le chiffre d'affaires et de baisser le seuil de la tranche d'imposition supplémentaire de 20 % nouvellement introduite pour élargir l'assiette fiscale et soutenir la mobilisation des recettes.
- 19. Nous sommes engagés à mettre en œuvre le mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers, à mener une campagne de communication avec le public et à mettre en place avant sa mise en œuvre des mesures d'accompagnement pour protéger les

plus vulnérables. Entre la mi-2017 et la mi-2018, nous avons réduit les taxes sur les produits pétroliers afin de maintenir les prix de détail des produits pétroliers inchangés, dans un contexte de hausse des prix internationaux de vente au détail du pétrole. Nous avons notamment mis en œuvre des ajustements ponctuels à la baisse de la TSPP, qui ont entraîné des pertes de revenus substantielles. En outre, depuis janvier 2018, nous avons amorcé des ajustements ad hoc à la baisse des droits de douane sur les produits pétroliers, ce qui a entraîné une perte de recettes d'environ 0,6 % du PIB au premier semestre 2018. Pour soutenir la mobilisation des recettes, nous avons augmenté les prix de détail des produits pétroliers le 1er juillet 2018, pour la première fois depuis le début de 2015. Ainsi, nous avons augmenté les prix de détail des produits pétroliers de 25 %, passant de 8 000 à 10 000 francs quinéens par litre, soit plus du double de la hausse programmée de 12 %, une augmentation plus élevée par anticipation que celle prévue des prix internationaux du pétrole. En parallèle, nous avons mis en place des mesures d'atténuation afin de protéger les plus vulnérables de la hausse des prix. Ainsi, nous avons renforcé notre système de transport en commun et augmenté le nombre d'autobus publics disponibles afin d'améliorer la disponibilité du service. Par suite de la hausse des prix des produits pétroliers en juillet 2018, la nécessité d'ajuster les droits de douane à la baisse a été considérablement réduite, ce qui nous a permis de mobiliser des recettes supplémentaires de droits de douane de 0,8 % du PIB (par rapport à un scénario de base avec des prix des produits pétroliers inchangés) au deuxième semestre 2018. Cela a permis d'atténuer les pertes accumulées au premier semestre de 2018 et de contenir les pertes de recettes globales sur les taxes sur le commerce international, dues à la hausse du prix international du pétrole, à environ 0,6 % du PIB en 2018. En outre, la hausse des prix a permis de réduire considérablement l'écart entre les prix à l'importation et les prix de détail sur le marché intérieur, étape essentielle de la mise en œuvre d'un ajustement automatique des prix. Nous avons commencé à mettre en œuvre notre mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers en janvier 2019. Compte tenu de la baisse des prix internationaux du pétrole à fin 2018, nous avons réduit les prix de détail de 5 % en janvier 2019, passant de 10 000 GNF à 9 500 GNF par litre. En outre, un comité technique a été mis en place et se réunit régulièrement pour évaluer la nécessité d'ajuster les prix de détail du pétrole sur la base de notre règle actuelle, qui exige que les prix s'ajustent sur une base mensuelle si les prix à l'importation sont de 5 % supérieurs ou inférieurs à celui du mois précédent. Cependant, sur la base de cette analyse, nous avons observé que l'application automatique de la règle actuelle générerait une volatilité excessive des prix compte tenu du contexte social fragile. Ainsi, nous avons maintenu les prix des produits pétroliers constants de février à juillet 2019. Au vu des prix à l'importation de produits pétroliers plus élevés, nous avons augmenté les prix de détail de 9 500 GNF à 10 000 par litre comme mesure clé afin de protéger les recettes fiscales. Pour aller de l'avant, nous sommes engagés à ajuster ponctuellement les prix du pétrole à la hausse afin de protéger les revenus budgétaires, au cas où les prix internationaux du pétrole augmenteraient et / ou le taux de change se déprécierait. Parallèlement, nous sommes engagés à faire une revue du mécanisme d'ajustement automatique des prix afin de s'assurer qu'il soit adapté aux besoins de la Guinée, y inclut en évaluant la nécessité d'un plus grand lissage et des délais plus longs, avec le soutien de l'AT du FMI, d'ici fin 2019. Sur la base de cette revue, nous identifierons un mécanisme automatique d'ajustement des prix des produits pétroliers qui serait plus adapté à la Guinée et l'adopterons avant Juin 2020. En outre, nous continuerons de dialoguer avec les principales parties prenantes pour dégager un consensus sur notre réforme et nous ferons progresser notre campagne de communication auprès du public, y compris auprès des médias, avec l'AT du FMI et de la Banque mondiale. Cette campagne se concentrera sur les coûts budgétaires des subventions sur les produits pétroliers, sur la manière dont elles bénéficient de manière disproportionnée davantage aux plus

aisés et leur élimination augmentera les recettes fiscales et créera un espace budgétaire pour soutenir l'augmentation des dépenses prioritaires. Parallèlement, nous irons de l'avant avec les mesures prévues de mitigation, notamment l'extension des transferts monétaires et des programmes de travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre dans les zones urbaines et périurbaines, afin de protéger les plus vulnérables de l'augmentation des prix (¶22). Si la mise en œuvre du système d'ajustement automatique des prix est retardée, nous prendrons des mesures supplémentaires de recettes fiscales pour atteindre notre objectif de recettes du programme.

Maîtrise des Dépenses Courantes

- 20. Nous nous engageons à maîtriser les dépenses courantes non prioritaires en biens et services pour atteindre nos objectifs budgétaires pour 2019 et 2020 et créer un espace budgétaire pour l'augmentation des dépenses en investissements pour les infrastructures et les filets sociaux. Nous limiterons les dépenses en biens et services à 4 % du PIB en 2019 et 3,3 % du PIB en 2020 en rationalisant les commandes de matériel électronique, de véhicules, de mobilier et de matériel de bureau.
- 21. Nous sommes engagés à réduire les subventions non ciblées sur l'électricité en continuant notre réforme du tarif de l'électricité, en améliorant l'efficacité d'EDG, et en optimisant l'utilisation de la production thermique pour limiter les coûts de production. Notre objectif est de réduire progressivement les subventions non-ciblées à l'électricité, conformément à notre approche à trois volets qui vise à (i) augmenter progressivement les tarifs de l'électricité sur la période 2020-25 pour les amener au niveau de recouvrement des coûts ; (ii) améliorer l'efficacité d'EDG en augmentant le taux de recouvrement des paiements et en réduisant les pertes commerciales et techniques, conformément au plan de redressement interne en cours de déploiement ; et (iii) substituer une production d'électricité thermique coûteuse par une production hydroélectrique moins coûteuse. Nous avons commencé à mettre en œuvre cette stratégie en 2018 et nous sommes déterminés à continuer à la faire avancer en 2019 et 2020 :
- Nous avons réduit les subventions à l'électricité à 0,8 % du PIB en 2018, grâce aux mesures qui nous ont permis de réaliser des économies d'environ 0,6 % du PIB. Premièrement, nous avons signé un arrêté ministériel en avril 2018 qui fixait les augmentations des tarifs de l'électricité pour toutes les catégories de consommateurs, tout en préservant le tarif social. Ainsi, une augmentation de 25 % du tarif d'électricité pour la tranche des utilisateurs industriels et professionnels et une augmentation de 10 % pour les ménages a commencé à être appliquée en mai 2018. Parallèlement à l'augmentation de 42 % du tarif applicable aux utilisateurs industriels et professionnels en janvier-février 2018 (abandonné en mars 2018 en raison des protestations), la hausse tarifaire a généré des économies sur les subventions à l'électricité de 148,6 milliards de GNF en 2018 (0,13 % du PIB). En outre, nous avons amélioré la composition de notre mix de production d'électricité en substituant une production thermique coûteuse à une production hydroélectrique moins chère, ce qui a réduit les coûts de production d'EDG de 440 milliards de GNF en 2018 (0,4 % du PIB). Nous avons également signé un nouveau contrat avec des fournisseurs de carburant afin de réduire les coûts d'achat, générant des économies d'environ 25 milliards de GNF en 2018 (0,02 % du PIB). Sur le plan opérationnel, EDG a mené une campagne de recensement et a procédé à la régularisation commerciale des consommateurs domestiques branchés directement sur le réseau ou sous-abonnés à des clients officiels. Cela a permis de régulariser environ 82 000 clients domestiques à la fin 2018 et de

réaliser des économies supplémentaires d'environ 6 milliards de GNF en 2018. De plus, l'installation de compteurs de consommation d'électricité dans l'administration publique et pour les consommateurs privés a considérablement progressé. EDG a notamment installé des compteurs de consommation d'électricité dans les locaux de la Primature et dans tous les ministères, dans les ménages pour environ 55 % des consommateurs domestiques (RS à fin février 2019), et dans 65 % des bâtiments de l'administration publique.

- Nous sommes engagés à contenir les subventions à l'électricité dans l'enveloppe prévue en 2019. Les subventions électriques devraient être nettement plus importants en 2019, en raison notamment des facteurs suivants : (i) EDG ayant commencé à payer l'électricité produite par le barrage de Kaleta en janvier 2019, électricité qu'elle ne payait pas jusqu'à cette date, engendrant des coûts supplémentaires d'environ 788 milliards GNF au cours de l'année ; (ii) une augmentation prévue de 14 % de la production d'électricité (en glissement annuel) en 2019, ce qui accentuera les pertes d'EDG, car les tarifs restent inférieurs au niveau de recouvrement des coûts. De ce fait, les besoins en subventions pour les opérations d'EDG seraient de 2 106 milliards de GNF (1,7 % du PIB) en 2019 (contre 880 milliards GNF tel que programmé dans la loi de finances initiale 2019, équivalent à 0,7 % du PIB). En vue de contenir cette hausse des subventions, nous avons augmenté les tarifs d'électricité en juin 2019 de 15 % pour les ménages et de 5 % pour les professionnels et les industriels. Ceci devrait générer des économies de 49 milliards de GNF (0,04 % du PIB) et contenir les subventions à l'électricité à GNF 2 057 milliards (1,6 % du PIB).
- Nous allons mettre en œuvre notre stratégie pluriannuelle de réforme des tarifs d'électricité sur la période 2020-25 pour amener graduellement les tarifs d'électricité au niveau des coûts de recouvrement. Nous avons augmenté les tarifs d'électricité en 2019, un premier pas vers l'alignement des tarifs au niveau de recouvrement des couts dans le moyen terme. Nous allons adopter une stratégie de réforme tarifaire pluriannuelle d'ici fin Novembre 2019 (RS à fin septembre 2019) qui établira une augmentation annuelle des tarifs de l'électricité et que nous mettrons en œuvre sur la période 2020-25 pour atteindre le recouvrement des coûts en 2025. Notamment, nous allons augmenter chaque année les tarifs d'électricité de 9,2 % par an pour les ménages et de 10 % pour les autres catégories de consommateurs, tout en maintenant le tarif social afin de protéger les plus vulnérables. Nous avons développé cette stratégie sur la base des conclusions de l'étude tarifaire que nous avons achevée en juillet 2018, avec l'appui de la Banque mondiale. Cette mesure devrait contribuer à réduire les subventions non-ciblées à l'énergie électrique d'environ 0,1 % du PIB par an sur la période 2020-24.
- Nous allons réduire les subventions à l'énergie électrique à 2 401 milliards de GNF en 2020 (1,7 % du PIB comme en 2019). En l'absence de mesures additionnelles, et du fait de l'augmentation anticipée d'environ 20 % de la production en 2020, les besoins d'EDG en subventions pour ses opérations atteindraient 2 505 milliards de GNF (2 % du PIB) en 2020. Afin de réduire les besoins d'EDG en subventions, nous allons mettre en œuvre une batterie de mesures qui permettrait de réduire les subventions d'environ 104 milliards de GNF (0,07 % du PIB). Premièrement, nous allons augmenter les tarifs d'électricité de 9,2 % pour les ménages et de 10 % pour les autres catégories de consommateurs en juin 2020, en ligne avec notre stratégie à moyen-terme de réforme tarifaire, tout en maintenant le tarif social. Ceci devrait générer des économies d'environ 58 milliards de GNF (0,04 % du PIB). De plus, l'administration

publique commencera à payer sa consommation d'électricité sur la base des compteurs qui ont été installés récemment (plutôt que sur une base forfaitaire), ce qui devrait générer des revenus additionnels d'environ 30 milliards de GNF (0,02 % du PIB) en 2020. Finalement, nous allons payer à EDG les 21 milliards de GNF (0,014 % du PIB) d'arriérés de consommation d'électricité accumulés précédemment.

- De plus, nous continuerons à renforcer l'efficacité d'EDG en améliorant la collecte des revenus et réduisant les pertes commerciales. Nous continuerons également à renforcer le taux de recouvrement d'EDG et poursuivrons l'installation des compteurs de consommation d'électricité pour atteindre 80 % des consommateurs privés et couvrir tous les bâtiments de l'administration publique à fin 2019. A fin aout 2019, EDG a installé des compteurs de consommation d'électricité pour environ 217 000 clients (soit 75 % par rapport au parc initial et 30 % par rapport au parc actuel en augmentation constante suite à la campagne de régularisation), et dans 99 % des bâtiments de l'administration publique. EDG poursuivra ses efforts pour éliminer les branchements illégaux au réseau de distribution, ce qui devrait permettre de réaliser des économies supplémentaires d'environ 6 milliards de GNF en 2019.
- Pour contrôler la masse salariale, nous avons effectué un recensement biométrique couvrant déjà 91 095 personnes dont 56 074 retraités, 24 327 fonctionnaires et 10 694 employés contractuels. Cette opération de recensement a été déterminante pour détecter les divergences dans notre base de données de fonctionnaires (des travailleurs fantômes et des agents décédés dont les noms figurent toujours dans la base de données ont pu être repérés) et nettoyer nos Mondiale, nous avons installé dans des lieux de travail publics 120 machines pour surveiller les

Nous poursuivrons la réforme de l'administration et de la fonction publique.

registres. En outre, nous progressons dans la mise en place d'un système permanent de contrôle du personnel et de mise en application des lois et règlements organiques. Avec le soutien de la Banque données du travail des fonctionnaires afin de décourager la fraude. Cette opération nous a permis de mettre en évidence environ 2 800 agents fantômes. Nous avons avancé dans l'installation de nouvelles machines et nous avons installé 150 machines supplémentaires à fin aout 2019. Nous travaillons également à la mise en place de cartes biométriques. À cet effet, nous avons lancé un exercice pilote en 2018. Nous avons jusqu'à présent couvert environ 60 000 employés et nous visons tous les fonctionnaires d'ici à fin 2019. Nous commencerons la distribution des cartes biométriques en octobre 2019. À moyen terme, nous visons également à créer une nouvelle plate-forme électronique capable de suivre et de consolider les données sur l'activité et les salaires des fonctionnaires.

Renforcement des filets de sécurité sociale

22.

23. Nous sommes engagés à renforcer les programmes de protection sociale financés sur des ressources intérieures pour protéger les plus vulnérables de l'impact de la récente augmentation des prix des produits pétroliers, réduire la pauvreté et favoriser l'inclusion. Nous avons finalisé notre première Politique nationale de protection sociale en novembre 2016, une initiative qui vient renforcer notre objectif de réduire la pauvreté par : (i) le renforcement de la protection sociale ; (ii) l'accès aux opportunités d'emploi ; (iii) l'amélioration des conditions de vie des plus démunis et des plus vulnérables ; (iv) l'amélioration de l'accès aux services de santé et d'éducation ; (v) l'amélioration de l'accès à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; (vi) la prévention et la gestion des crises et catastrophes et le renforcement de la résilience ; et (vii) l'amélioration de

l'accès à l'habitat social. Nous avons créé en janvier 2019 une nouvelle Agence nationale pour l'inclusion économique et sociale (ANIES), qui mettra en œuvre notre stratégie pour favoriser l'inclusion. Nous sommes en train de recruter une compagnie privée pour nous assister dans l'opérationnalisation de l'ANIES. Nous veillerons à ce que le financement et le fonctionnement de l'ANIES se fassent en conformité avec les dispositions de la loi organique relative aux finances publiques (LORF), et de la nouvelle loi sur la gouvernance financière des sociétés et établissements publics. Nous sommes engagés à utiliser une partie des économies budgétaires découlant de la mise en œuvre de la réforme des tarifs de l'électricité pour augmenter les ressources allouées aux programmes de protection sociale non contributifs et financés sur ressources intérieures (tels que définis dans le PAT). Après des retards dans la mise en œuvre des programmes sociaux en raison des décaissement tardifs des allocations budgétaires au cours du premier trimestre de 2019, nous avons redoublé d'efforts et atteint l'objectif du programme à fin juin sur les programmes de protection sociale financés par des ressources internes. De plus, nous avons rehaussé notre objectif indicatif sous le programme en matière des filets de protection sociale financés sur ressources intérieures - y incluant les programmes sociaux exécutés dans le cadre du Fonds de développement social et de solidarité (FDSS) et du Programme de filets sociaux productifs (PFSP) - à 240 milliards de GNF en 2019 et 300 milliards de GNF en 2020. Cela nous permettrait d'élargir la couverture de ces programmes et de commencer à réduire le recours excessif au financement des donateurs. Nous avons effectué une analyse qui montre que la hausse des prix du pétrole a touché beaucoup plus les populations vivant en zones urbaines et périurbaines. Ainsi, afin de compenser l'impact du niveau des prix des produits pétroliers plus élevés sur les revenus réels des populations vulnérables, nous avons alloué un montant de 37 milliards de GNF (4 millions de dollars) dans la LFR 2019 pour commencer à fournir des transferts monétaires ciblés aux ménages pauvres dans des zones urbaines et périurbaines (les transferts sont présentement effectués uniquement dans les zones rurales dans le cadre du PFSP, avec le financement de la Banque Mondiale) et à intensifier les projets de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre (THIMO) dans les zones urbaines et périurbaines, en particulier pour les femmes et les jeunes. En raison de la modification du cadre institutionnel avec la mise en place de l'ANIES, des retards ont été enregistrés dans l'expansion prévue des transferts monétaires et des THIMO dans les zones urbaines et péri-urbaines. Ceux-ci démarreront sous forme de projets pilotes dans huit régions sur la période de décembre 2019 à juin 2020, une fois que nous aurons finalisé le recensement biométrique qui nous permettra de renforcer le ciblage du programme. Nous continuerons également à financer des projets sociaux visant à réduire les inégalités entre les sexes et à favoriser l'intégration des femmes dans la population active ; en plus de l'assistance sociale aux plus vulnérables, y compris les personnes âgées, les handicapés et les personnes touchées par le VIH / sida et l'épidémie d'Ebola. Nous allons mettre en place un registre social unifié des populations vulnérables à fin 2020, avec l'assistance de la Banque mondiale, en vue de renforcer le ciblage des programmes de filets de protection sociale. A cette fin, nous établirons un prototype de registre social unifié des populations vulnérables d'ici à fin février 2020 (RS). À cette fin, nous avons commencé à renforcer les capacités et avons organisé en mars 2018 un atelier avec les donateurs et les principales parties prenantes, avec le soutien de la Banque mondiale, et nous avons défini en mars 2019 une feuille de route pour la mise en place du registre social unifié. En outre, l'ANIES a commencé à développer un registre social, dans le but de recenser 800 000 ménages vulnérables d'ici mi-2020, ce qui alimentera le registre social unifié. A cette fin, l'ANIES est en train d'élaborer un questionnaire pour une enquête de terrain, et procèderons à la collecte des données requises à fin 2019.

Stratégie de Mobilisation des Recettes à Moyen Terme

- 24. Nous sommes engagés à mobiliser des recettes fiscales supplémentaires afin de créer de l'espace budgétaire pour les dépenses prioritaires. Notre stratégie de mobilisation de recettes fiscales supplémentaires mettra l'accent sur l'accroissement des recettes fiscales minières et non minières, notamment les impôts directs, grâce à l'élargissement de l'assiette fiscale et au renforcement des contrôles et paiements.
- 25. Nous mettrons en œuvre des mesures de politique et d'administration fiscales pour soutenir la mobilisation des recettes, ce qui est déterminant pour créer l'espace budgétaire nécessaire pour renforcer les dépenses publiques prioritaires de soutien à la croissance. Spécifiquement, en plus des mesures discutées, nous adopterons les mesures suivantes :
 - Mesures de politique fiscale : nous nous concentrerons sur la mise en œuvre de mesures qui permettraient de mobiliser des recettes supplémentaires tout en rendant notre système fiscal plus équitable et transparent. Nous allons notamment : (i) continuer à rationaliser les exonérations fiscales sur la base de notre examen continu des dépenses fiscales (estimé à environ 4 % du PIB), qui soutiendra l'élargissement de l'assiette fiscale ; (ii) rationaliser les droits d'accise et revoir les taux ; (iii) réviser le régime d'imposition foncière ; et (iv) élaborer une stratégie de réduction de l'encours des arriérés de crédits de TVA. Nous sommes en train de réviser le Code général des impôts (CGI), avec l'assistance technique du FMI, afin de supprimer l'impôt global sur le revenu et d'accroître la cohérence du système de retenue à la source. Nous avons achevé l'examen des dispositions fiscales internationales pour rapprocher le code des impôts des normes internationales. Le travail de rationalisation du code des impôts ayant bien progressé, nous finaliserons le nouveau CGI d'ici à fin 2019. En outre, le Ministère des Mines a développé un modèle pour la prévision des revenus miniers avec l'appui d'expertises externes. Ce modèle sera finalisé avec l'appui du FMI et d'autres partenaires techniques et financiers, mais également avec l'assistance des firmes spécialisées dans le secteur extractif.
 - Mesures d'administration fiscale : nous nous concentrerons sur des mesures qui renforceront le paiement et la perception des impôts. À cette fin, nous allons : (i) finaliser le développement des modalités de déclaration et de paiement des impôts et taxes en ligne d'ici fin 2019 ; (ii) procéder à une informatisation plus poussée, en proposant des alternatives et en remplaçant le projet RAND et l'opérationnalisation du projet MERCURY d'ici fin 2019, permettant ainsi de traiter les déclarations fiscales en temps réel et de consolider les informations et les données provenant de différentes unités de recouvrement des impôts dans un réseau centralisé (SFIG) ; (iii) mettre en application la nouvelle structure organisationnelle de la DNI et moderniser ses pratiques de gestion, les orientant ainsi vers une plus grande efficacité dans la mobilisation des revenus. À cette fin et aidés en cela par l'assistance technique du FMI, nous avons adopté une nouvelle structure organisationnelle pour la DNI qui sépare les fonctions de gestion des opérations stratégiques des fonctions de contrôle, et nous entendons mettre en application cette nouvelle structure d'ici fin 2019. Nous avons également adopté un manuel de procédure de la DNI en ligne avec la nouvelle structure organisationnelle et mis en place un comité de réforme au sein de la DNI pour soutenir la réforme. Nous allons (i) continuer à étendre le recoupement des données d'importation avec le chiffre d'affaires déclaré afin de réduire la sous-déclaration, et

accroître le contrôle fiscal en améliorant l'identification des contribuables, avec l'appui du comité interdépartemental de réforme et modernisation (CIRMDI) mis en place entre la douane et la DNI; (ii) recouvrer les arriérés d'impôts des grandes entreprises; (iii) renforcer les capacités de la Direction des impôts et du recouvrement au niveau des services des grandes entreprises; (iv) améliorer la conformité des contribuables de grande et moyenne taille; (v) poursuivre le nettoyage et le transfert des fichiers des contribuables vers les services de gestion; et (vi) progresser dans la numérisation des douanes.

26. Nous restons engagés à appliquer les dispositions fiscales du nouveau code minier pour assurer la mobilisation de recettes minières supplémentaires dans un contexte d'activité minière très importante. Des progrès significatifs ont été accomplis dans le renforcement de la gouvernance et la transparence dans le secteur minier. La Guinée a adhéré à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) en 2007 et a été désigné 'conforme à l'ITIE' en 2014. Le code minier de 2011 a été amendé en 2013 avec l'assistance du FMI, introduisant des dispositions fiscales conformes aux normes internationales. En outre, avec l'appui de la BAD, nous avons fait la revue des conventions et titres miniers signés avant l'adoption du code minier de 2011 dans l'objectif de les rapprocher autant que faire se peut du nouveau code. Avec l'appui de la Banque Mondiale, nous avons également modernisé le cadastre minier en rendant le secteur plus attractif et transparent à travers l'élaboration d'une nouvelle procédure cadastrale et rendu le cadastre minier accessible en ligne. Par ailleurs, avec l'appui de la Banque mondiale et de la BAD nous avons mis en place un Comité interministériel de Suivi des Projets Miniers Intégrés pour faciliter la délivrance des permis et autorisations non miniers et ainsi accélérer la mise en œuvre des projets miniers. Compte tenu des nouveaux investissements importants consentis dans le secteur minier, nous visons à tirer parti du dynamisme de ce secteur pour mobiliser des recettes supplémentaires afin de financer l'augmentation programmée des investissements dans les infrastructures pour favoriser la diversification de l'économie et les dépenses sociales prioritaires. À cette fin, nous continuerons de veiller à ce que tous les accords miniers nouveaux et renouvelés, à l'exception de ceux prévoyant de nouveaux investissements dans des infrastructures multiutilisateurs et/ou multiusagers et / ou la transformation en Guinée de produits miniers pour augmenter la chaine de valeur dans le pays, soient mis en conformité avec les dispositions fiscales du code minier de 2013 et que tous les nouveaux accords prévoyant de nouveaux investissements en infrastructure connexe aux mines et / ou en transformation locale des produits miniers soient soumis à l'Assemblée nationale avec une évaluation des dépenses fiscales (RS continu). Durant la période de juin à décembre 2018, nous avons ratifié : i) une nouvelle convention minière qui est parfaitement conforme aux dispositions fiscales du code minier; et ii) une nouvelle convention minière comportant de nouveaux investissements pour la réalisation des infrastructures multiutilisateurs et multiusagers et la transformation locale des produits miniers et qui a été présenté à l'Assemblée nationale avec une évaluation des dépenses fiscales (RS continu). Les deux conventions seront publiées au Journal Officiel avant fin 2019. En septembre 2019, nous avons saisi l'opportunité d'un changement dans l'actionnariat d'une convention minière existante relative à l'exploitation de minerais de fer pour améliorer les revenus attendus de l'Etat, notamment en de termes de prise de participation non-contributive de l'Etat dans la compagnie. Nous la présenterons à l'Assemblée nationale pour ratification avant fin 2019. Afin de réduire les risques de transfert de bénéfices liés à la pratique des prix de transfert dans le secteur minier, nous avons introduit des dispositions fiscales internationales clés en 2019 dans notre cadre juridique, avec le soutien de l'assistance technique du FMI, y compris des dispositions visant à soutenir le « principe de pleine

concurrence », adoptées dans la loi de finances 2019. En plus, nous travaillons sur le programme d'Érosion de la base d'imposition et les transferts de bénéfices (BEPS) dans l'industrie minière avec l'appui de l'OCDE afin de renforcer la mobilisation et la sécurisation des recettes minières. Nous avons renforcé les capacités des agents de l'administration minière et de l'administration fiscale sur la problématique de prix de transfert dans l'industrie minière et de modélisation économique et financière des revenus miniers avec l'assistance technique de la GiZ, de l'OCDE à travers le Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière (IGF), et de l'Institut de gouvernance des ressources naturelles (NRGI). Nous avons également commencé à modéliser les revenus miniers par l'utilisation des ressources humaines internes, à travers notamment l'outil d'Analyse financière des industries de mise en valeur des ressources naturelles (FARI) développé avec l'aide de l'assistance technique du FMI, ce qui permettra d'améliorer nos prévisions de revenus et de mieux évaluer les possibilités de mobilisation des revenus. Sur cette base, le Ministère des Mines et de la Géologie a élaboré une projection des recettes minières pour la période 2019-2035. Le Laboratoire national de géologie a été réhabilité et équipé pour améliorer la connaissance de l'administration minière sur la qualité (teneur) des produits miniers à l'exportation. Par ailleurs, avec l'appui de la GiZ, nous avons mis en place un service d'évaluateurs de la qualité et de la quantité des produits miniers à l'exportation. A ce titre, des formations à l'intention des cadres de l'administration minière ont eu lieu en France sur la technique de pesage (Drift Survey) des quantités de minerais chargées dans les bateaux pour l'exportation. Afin de sécuriser les recettes minières, aucun navire chargé de produits miniers ne peut quitter les eaux quinéennes sans une évaluation préalable de la quantité par ledit service. Des échantillons sont ensuite prélevés pour la détermination de la teneur du minerai chargé dans le bateau. Le texte gouvernant ce nouveau service sera adopté avant fin mars 2020. Nous avons également procédé à un audit des pratiques à l'exportation du principal producteur de bauxite et les résultats seront finalisés d'ici fin 2019. Sur cette base nous allons identifier les mesures pour soutenir la mobilisation des recettes fiscales dans le secteur minier, y compris en poursuivant le renforcement du laboratoire national de géologie en matière d'évaluation de la teneur de la bauxite exportée.

Réformes Structurelles dans le domaine des Finances Publiques

27. Nous renforcerons notre gestion des finances publiques afin de soutenir notre stratégie budgétaire et l'accroissement envisagé des investissements. Dans ce domaine, nous avons élaboré une stratégie globale pour 2019-22. Nous avons réalisé des progrès importants dans le renforcement de la gestion des finances publiques et nous sommes résolus à faire progresser les réformes. À cette fin, nous avons mené l'exercice PEFA en avril 2018, avec le soutien de l'assistance technique du FMI, qui a fourni une évaluation approfondie du cadre de gestion des finances publiques de la Guinée. Sur cette base, nous avons préparé un plan d'action actualisé pour la réforme des finances publiques (PREFIP) de 2019 à 2022, fondé sur les conclusions et recommandations clés des exercices PEFA et PIMA de 2018 (RS fin septembre 2018). Le PREFIP 2019-22 fournit la feuille de route et identifie des mesures assorties de délais renforçant notre gestion des finances publiques. Ce plan a été validé par un comité présidé par le Ministre de l'Economie et des Finances et par le Ministre du Budget en septembre 2018 et a été adopté par le Conseil des ministres le 13 décembre 2018. Nous nous engageons à mettre en œuvre notre stratégie globale déclinée dans le PREFIP 2019-2022, qui s'articule autour de dix piliers et vise à renforcer : (i) la mobilisation des recettes intérieures ; (ii) l'élaboration et la présentation du budget, y compris la planification et l'allocation des ressources aux investissements publics ; (iii) l'exécution

du budget, notamment des investissements publics, et des contrôles internes ; (iv) la gestion de la trésorerie et la gestion de la dette ; (v) la comptabilité et le *reporting* des opérations de l'administration centrale ; (vi) l'évaluation et le suivi des risques budgétaires provenant des sociétés et établissement publics ; (vii) les audits internes et les contrôles externes des finances publiques ; (viii) le renforcement des capacités ; (ix) le système de gestion informatisée des finances publiques, et (x) le pilotage et le suivi des reformes.

- 28. Nous poursuivrons nos efforts pour améliorer la transparence et le contrôle budgétaires en modernisant le processus d'élaboration du budget et en produisant des rapports périodiques sur l'exécution du budget. Pour la première fois, nous avons présenté un cadre budgétaire à moyen terme (BMT) avec la loi de finances 2017. Nous avons adopté la nouvelle nomenclature budgétaire conformément au manuel des statistiques des finances publiques (MSFP) 2001 du FMI et nous l'avons mise en œuvre pour l'exécution du budget 2018 et modernisé le système d'information pour la préparation et l'exécution du budget. Nous avons établi une approche budgétaire descendante en fixant des objectifs dans le cadre de la budgétisation à moyen terme conformément aux objectifs budgétaires de l'accord FEC. En outre, nous avons amélioré notre calendrier de préparation du budget et avons considérablement progressé dans le respect du calendrier budgétaire avec la loi des finances rectificative de 2018 et de la préparation des budgets 2019 et 2020 et nous continuerons à publier les rapports trimestriels de l'exécution budgétaire. Nous avons adopté en décembre 2017 la nouvelle loi sur la gouvernance financière des entreprises et des établissements publics, conformément au nouveau cadre législatif et réglementaire des finances publiques. Nous avons préparé le manuel de procédure d'exécution du budget en février 2019 pour renforcer la qualité de l'exécution budgétaire et la qualité des rapports sur l'exécution budgétaire. Nous avons validé et approuvé ce manuel sur la chaîne de dépenses en juillet 2019 et nous l'opérationnaliserons d'ici fin 2019. Afin d'éviter la répétition de dépenses extrabudgétaires et l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs, et de mieux aligner les flux de trésorerie et les engagements de dépenses planifiées, nous avons limité l'utilisation des procédures exceptionnelles pour l'exécution des dépenses en 2018 et dans la première moitié de 2019 aux dépenses de souveraineté et aux fonds spéciaux, et nous avons lié l'exécution de toutes les dépenses autorisées aux lignes budgétaires, conformément au Règlement Général de la gestion budgétaire et la comptabilité publique (RGGBCP) relative à l'utilisation de ces procédures exceptionnelles pour l'exécution des dépenses publiques. Afin de se conformer au RGGBPC, nous avons mis fin à l'utilisation de la terminologie d'autorisation de paiement (AP), qui n'est pas prévue dans la réglementation et a été utilisée à la place d'une procédure exceptionnelle comme exception à la procédure normale d'exécution des dépenses publiques. A l'instar de la procédure d'AP, le recours à ces procédures exceptionnelles sera limité, conformément au RGGBPC, à l'exécution des dépenses des fonds spéciaux et des dépenses de souveraineté inscrites au budget au profit du Président de la République, ainsi qu'aux dépenses des institutions constitutionnelles, et seront liées aux crédits disponibles sur les lignes budgétaires pour éviter les dépenses extrabudgétaires. Nous avons fourni et continuerons de fournir aux services du FMI un rapport trimestriel sur l'utilisation des procédures exceptionnelles pour les dépenses de fonds spéciaux et sur les dépenses de souveraineté du Président de la République et d'autres institutions constitutionnelles, ainsi que sur toutes les autres dépenses soumises à ces procédures, à l'exclusion du paiement des intérêts de la dette.
- 29. Nous sommes engagés à créer un Compte Unique du Trésor (CUT) pour renforcer la transparence, le suivi budgétaire et la gestion de notre trésorerie. À cette fin, nous avons fermé

la plupart des comptes des établissements publics à caractère administratif (EPA) détenues dans des banques commerciales dans le périmètre de Conakry et ouvert un compte centralisateur auprès de la Banque Centrale dans le but de consolider tous les comptes situés dans le périmètre du CUT. Dans ce contexte, nous avons procédé au recensement des comptes EPA à Conakry et dans le reste du pays. Nous avons élaboré une liste des EPA concernées en mars 2019. Nous avons convenu d'une directive en vue du déploiement du CUT entre le Ministère de l'Economie et des Finances et la BCRG et mis en place en janvier 2019 un système de CUT fonctionnant avec un Compte courant central du Trésor incluant 8 comptes appartenant à 5 comptables principaux des 44 comptes d'opérations des comptes ouverts au nom de l'Etat dans les livres de la BCRG. Sur la base du fonctionnement expérimental de ce système, nous finaliserons un accord sur le CUT entre le Ministère de l'Economie et des Finances et la BCRG d'ici fin 2019. Nous sommes engagés à étendre la couverture du CUT et nous consoliderons les comptes de l'Etat et de la majorité des EPA dans le CUT d'ici mars 2020, à l'exception des comptes ouverts pour les projets publics et les programmes de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux. Le processus d'élargissement du périmètre du CUT se poursuivra en 2020 avec son extension progressive aux comptes des projets et programmes publics financés par ces bailleurs, dont la plupart sont ouverts dans des banques commerciales.

- 30. Nous continuerons à améliorer notre gestion de la trésorerie, ce qui serait également important pour aider à maitriser le financement budgétaire de la BCRG. Nous continuerons d'aligner les plans d'engagement de dépenses sur les flux de trésorerie. Nous avons commencé à mener cet exercice sur une base mensuelle depuis janvier 2018, une réforme essentielle pour renforcer le contrôle des dépenses. En outre, nous tenons et continuerons de tenir chaque semaine une réunion technique interministérielle pour soutenir le comité de trésorerie, y compris la Banque Centrale. Dans ce contexte, nous avons redémarré les réunions au cours du deuxième trimestre 2019. En outre, nous travaillons au renforcement des prévisions de gestion de la trésorerie, conformément aux récentes recommandations de l'AT du FMI, ce qui nous permettra d'améliorer notre évaluation des besoins de trésorerie. Nous avons revu et adopté un nouvel arrêté portant création et fonctionnement de la Cellule d'Appui au Comité de Trésorerie pour renforcer sa fonctionnalité. De plus nous œuvrons pour une gestion de liquidité plus active, avec des rapports sur les revenus et les dépenses base caisse et base engagement présentés au Ministre du budget. Nous travaillons également à informatiser les ordres entre la Banque Centrale et le Trésor pour une meilleure harmonisation des plans d'engagement avec les ordres de paiement provenant du Trésor.
- 31. Nous renforcerons notre gestion des investissements publics afin d'améliorer la transparence et l'efficacité et d'optimiser les rendements de notre plan d'investissement public. Nous sommes engagés à prioriser les projets d'investissements publics ayant un impact plus important sur la croissance et la réduction de la pauvreté, et nous effectuerons une analyse coûts-bénéfices complète des projets (avantages-coûts pour les projets sociaux). Nous avons mené l'évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA) avec le soutien de l'assistance techniques du FMI en mai 2018. Conformément aux recommandations de l'exercice PIMA, nous allons finaliser le projet de décret qui établira le cadre réglementaire et clarifiera les rôles et les responsabilités de chacun des acteurs majeurs dans les différentes phases des investissements publics d'ici fin 2019, avec l'assistance technique du FMI, et nous adopterons ledit décret d'ici janvier 2020 afin de réglementer les mécanismes, les mandats, les procédures et les normes de gestion des investissements publics. Nous élaborerons et adopterons un manuel pour la préparation,

l'évaluation et la sélection des projets d'investissement prioritaires, qui exigera entre autres que les projets d'investissement public majeurs soient accompagnés d'études de faisabilité qui suivent des processus rigoureux (RS à fin mai 2020). Des processus permettant de produire des rapports sur l'exécution et l'achèvement des projets seront également mis en place. En outre, nous avons entrepris un inventaire de tous les projets en cours pendant au moins 10 ans, sur la période 2009-19 et évalué le statut de ces projets. Sur cette base, nous avons décidé d'initier l'arrêt du financement de certains de ces projets et identifié ceux qui ont besoin de continuer à être financés au titre de la loi de finances 2020. Nous avons installé la plate-forme électronique de gestion intégrée des investissements, avec le soutien de la Banque Africaine de Développement (BAD) et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Après les tests, nous avons commencé à l'opérationnaliser et la rendrons pleinement opérationnelle d'ici fin mars 2020. Cela nous permettra d'avoir une meilleure connaissance du portefeuille des investissements et d'améliorer la capacité de toutes les parties prenantes à suivre le financement et l'évolution des investissements publics et à renforcer leur coordination et leur suivi.

32. Nous ferons respecter les dispositions du nouveau code des marchés publics et procéderons à des appels d'offres pour des projets d'investissement public. En 2014, nous avons adopté un nouveau code de passation des marchés, qui établit un appel d'offres pour les projets d'investissements publics (dépassant un certain seuil). En 2016, nous avons mené et publié un audit des marchés publics. Nous avons réduit les délais de passation en rationalisant les processus, finalisé notre enquête sur les prix des fournisseurs à partir du mois de mai 2018 pour assurer la transparence des contrats, et sommes en train de mettre en place un système de sanctions tel que précisé dans le code des marchés publics. En outre, nous avons élaboré le premier rapport sur les marchés publics ; nous l'avons publié sur le site Internet du Ministère de l'Economie et des Finances et nous continuerons à le publier tous les six mois. Nous avons créé une agence nationale de contrôle des achats au début de 2019 et déconcentrons les achats au niveau des ministères/pouvoirs adjudicateurs, qui disposent désormais du mandat légal pour tout ce qui a trait à la planification, à la programmation, à l'exécution et au suivi de la mise en œuvre technique et financière. Nous allons mettre en œuvre ces modifications en apportant les amendements nécessaires aux textes correspondants, avec l'assistance technique de la Banque mondiale. Nous travaillons à la modification du code des marchés publics afin de simplifier et de rationaliser les procédures, de réduire les délais et d'améliorer la transparence et le suivi des contrats, y compris l'application de sanctions qui, selon nous, réduiront les coûts et amélioreront la qualité des dépenses. Dans une première phase, nous avons amendé la législation sur les marchés publics en 2018, notamment: (i) en supprimant le contrôle des procédures de passation au niveau de l'Administration et Contrôle des Grands Projets et des Marchés Publics; (ii) en supprimant la Direction Nationale des Marchés Publics ; (iii) en créant une nouvelle Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics et de Délégation de Service Public; et (iv) en transférant la passation des marchés publics aux autorités contractantes, au sein desquelles nous avons créé des services techniques compétents. Dans la deuxième phase, nous allons réviser le Code des Marchés Publics ainsi que l'ensemble de ses textes d'application. A cet effet, deux projets de textes ont été élaborés : (i) un projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement des organes de passation des marchés publics et des délégations de service public au sein des autorités contractantes ; et (ii) un projet de décret portant attributions et organisation de la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics et Délégations de Service Public. Ces deux projets de décrets devront être soumis au Conseil des Ministres d'ici fin 2019. Nous sommes en train de

finaliser l'élaboration du nouveau Code des marchés publics qui a été validé à l'occasion d'un atelier organisé mi-octobre 2019 et ferons signer le décret portant code des marchés publics et ses textes d'application d'ici fin 2019. Dans une dernière phase, les activités suivantes seront réalisées en 2019 : mise à jour des documents types ; mise à jour du manuel de procédure du Code des Marchés Publics et délégations de service public ; information et formation des acteurs de la commande publique ; installation des services compétents ; et mise en place d'une stratégie de communication.

- 33. Nous finaliserons notre cadre de partenariat public-privé (PPP) conformément aux meilleures pratiques pour renforcer le suivi et la gestion des risques liés aux PPP. Afin de soutenir notre objectif d'augmentation des investissements, une nouvelle loi sur les PPP a été adoptée par le Parlement en juillet 2017 et publiée au Journal officiel en juin 2019. Nous avons progressé de manière significative dans la préparation des projets de décrets d'application de la loi de 2017 sur les PPP, avec l'appui de l'assistance technique du FMI, et nous veillerons à ce que le nouveau cadre des PPP soit conforme aux meilleures pratiques et à la loi organique relative aux lois de finances (LORF). Après avoir mené des consultations avec les différentes parties prenantes en octobre 2019, nous finaliserons les décrets d'application d'ici fin novembre 2019 et l'adopterons à fin 2019. Nous appliquerons aux PPP les mêmes processus rigoureux de préparation, de sélection et d'évaluation que pour les projets d'investissement public ; nous plafonnerons les engagements explicites et les garanties des PPP; nous ouvrirons les offres spontanées de PPP à la concurrence et nous effectuerons également une analyse des risques budgétaires découlant des engagements en matière de PPP existants. Compte tenu des risques et des passifs éventuels associés aux projets financés par des PPP, nous ferons preuve de prudence dans le recours aux PPP et nous veillerons à ce que ces garanties soient bien suivies, évaluées et maîtrisées. À cette fin, une unité des partenariats public-privé sera créée au sein du Ministère de l'Économie et des Finances à fin 2019.
- 34. Nous poursuivrons notre réforme des entreprises publiques en visant à renforcer leur gouvernance et à limiter les risques budgétaires. Nous avons réalisé un recensement de toutes les entreprises publiques en 2017 et le rapport financier annuel portant sur la situation de 2016 des sociétés publiques a été soumis pour la première fois à l'Assemblée nationale en 2017. Une loi révisée sur la gouvernance des sociétés et établissements publics a été approuvée par l'Assemblée nationale en décembre 2017, ce qui a assuré la cohérence avec la loi organique relative aux lois des finances (LORF) et le décret sur la gestion budgétaire et la comptabilité publique. La nouvelle loi sur les sociétés et établissements publics renforce la gouvernance et la surveillance des entités publiques en : (i) appliquant les dispositions fiscales du droit commun ; (ii) renforçant l'obligation de verser des dividendes ; (iii) clarifiant l'octroi éventuel de subventions ; et (iv) renforçant la maîtrise des risques budgétaires liés aux entreprises et établissements publics. Le projet de décret d'application de la nouvelle loi sur la gouvernance des entreprises publiques a été examiné par le Conseil des ministres. Il a été approuvé en septembre 2018 (RS à fin septembre 2018). Nous avons bien progressé dans la mise en conformité des textes des sociétés et établissements publics avec les exigences de la nouvelle loi et nous poursuivrons l'harmonisation des statuts afin de les finaliser d'ici fin 2020 ; nous travaillons à la mobilisation de l'assistance technique pour la mise en œuvre de la nouvelle loi. A ce jour, nous avons examiné les statuts de onze organismes publics et les avons harmonisés avec les dispositions de la nouvelle loi. Conformément à la nouvelle loi, nous avons préparé le rapport financier annuel des entreprises publiques pour l'exercice 2017 et nous l'avons soumis au Parlement comme annexe de la loi de finances initiale de 2019. Nous sommes engagés à continuer à préparer chaque année le rapport financier sur les entreprises publiques et à le

soumettre à l'Assemblée nationale. Nous avons donc préparé le rapport financier annuel des entreprises publiques pour l'exercice 2018 et nous le présenterons à l'Assemblée Nationale avec la loi de finances pour 2020. Nous travaillons à l'élaboration d'une stratégie à moyen terme visant à améliorer les conditions financières des sociétés publiques déficitaires afin de réduire les coûts budgétaires et la constitution de passifs éventuels, avec le soutien de la Banque mondiale. À cette fin, nous visons à améliorer la gestion et la performance des entreprises publiques, notamment en consolidant leur situation financière, et nous avons commencé à mettre en place leur conseils d'administration. Afin d'élaborer notre stratégie à moyen terme, nous avons identifié les entreprises déficitaires et nous sommes en train de recruter un cabinet d'audit chargé d'établir le diagnostic économique et financier, en vue de prendre une décision concernant leur restructuration ou leur recapitalisation.

Politique et gestion de la dette

- Nous sommes engagés à préserver la viabilité de la dette à moyen terme et à assurer que le niveau actuel de risque modéré de surendettement extérieur de la Guinée ne soit pas dépassé. Nous continuerons de gérer avec prudence nos emprunts extérieurs pour financer l'augmentation prévue des investissements publics afin de préserver la viabilité de notre dette et de contenir les vulnérabilités de la dette. Compte tenu du risque modéré de surendettement de la Guinée au titre de la dette extérieure et de la dette publique et du prêt non concessionnel de 1,2 milliard de dollars signé en septembre 2018 pour financer la construction du barrage de Souapiti (environ 11 % du PIB) – un investissement essentiel pour l'augmentation de notre capacité de production d'électricité –, nous sommes engagés à maximiser l'élément concessionnel de nos nouveaux emprunts extérieurs et à limiter toute dette non concessionnelle supplémentaire, contractée ou garantie, à notre plafond fixé par le programme afin de préserver la viabilité de la dette à moyen terme. À cette fin, nous nous engageons notamment à limiter la dette non concessionnelle qui sera contractée ou garantie au cours des trois années de l'accord FEC à un maximum de 650 millions de dollars US pour financer des projets d'infrastructures essentiels à la croissance, de telle manière à ce que le risque de surendettement extérieur et de la dette publique ne dépasse pas un niveau modéré. Dans le cadre de cette enveloppe, nous avons déià signé deux prêts pour financer la réhabilitation de la route nationale (RN1) et du réseau routier urbain de Conakry, respectivement, en septembre 2018, soit un total de 598 millions de dollars. Ces prêts ont été garantis par les flux futurs de revenus miniers. Nous avons signé à fin novembre 2018 un prêt non concessionnel de 60 millions de dollars au titre d'un appui budgétaire, qui a été déboursé en Avril 2019. Nous avons rouvert et poursuivons les négociations en vue de parvenir à des conditions de financement concessionnelles de cet emprunt. En attendant, nous nous engageons à l'affecter aux principaux projets d'infrastructures tels que spécifiés dans le PAT (¶15). Parallèlement, nous allons mettre en œuvre une stratégie d'emprunt domestique prudente compte tenu des vulnérabilités. Notamment, nous avons procédé à l'émission d'un emprunt obligataire de 1302 milliards GNF à trois ans sur le marché intérieur en juin 2019. Parallèlement, nous avons réduit l'émission prévue de bons du Trésor de 90 % de ce montant afin de contenir l'augmentation du stock global de la dette intérieure.
- 36. Nous sommes engagés à rembourser progressivement les arriérés intérieurs accumulés au cours des exercices précédents. En 2016, nous avons achevé un audit des arriérés intérieurs sur la période 1982-2013. Nous avons adopté en décembre 2017 une stratégie pour l'apurement de nos

arriérés intérieurs de longue date, qui vise à apurer en premier lieu les petits créanciers (qui représentent 80 % en nombre de créanciers et 20 % de la valeur nominale des arriérés audités et validés). À cette fin, nous avons déjà remboursé 43 milliards de GNF en 2017 et 181 milliards en 2018, et nous rembourserons 208 milliards en 2019. De plus, nous prévoyons de rembourser les montants restants sur une période de sept ans en émettant des titres et des paiements directs. Nous lancerons en juin 2020 la deuxième phase de l'audit externe dans le but de poursuivre les négociations avec les créanciers et de finaliser les protocoles d'accord pour les montants audités et validés. Nous lancerons un appel d'offres ouvert pour le recrutement du cabinet d'audit indépendant afin de procéder au contrôle des arriérés intérieurs non encore audités et cela jusqu'en 2018. Nous sommes engagés à éviter l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs, ce qui aidera à soutenir le secteur privé.

- **37.** Nous poursuivrons nos efforts pour la régularisation de nos anciens arriérés extérieurs. Nous avons entamé des discussions en vue d'apurer les arriérés extérieurs antérieurs à l'initiative PPTE auprès des créanciers non membres du Club de Paris et des créanciers commerciaux. À cette fin, nous avons envoyé à nouveau des lettres aux créanciers de la part desquels nous n'avons pas encore reçu de réponse. Nous allons relancer lesdits créanciers par courrier afin de faire avancer les discussions d'ici fin 2019. Nous veillerons à ne pas accumuler de nouveaux arriérés extérieurs, notamment en améliorant la gestion de la dette.
- 38. Nous progressons dans le renforcement de notre cadre de gestion de la dette afin de réduire les vulnérabilités. Nous progressons dans le renforcement de notre gestion de la dette et nous continuerons de poursuivre ces efforts avec l'assistance technique du FMI, du Trésor américain, de l'AFD et d'autres partenaires au développement. En 2015, nous avons élaboré un manuel de procédures opérationnelles et la déclaration de la politique nationale de la dette, et nous avons effectué un audit des arriérés intérieurs. Nous avons mis en place le Comité national de la dette publique en 2014 et un groupe de travail national de gestion de la dette en 2015. Nous avons publié un calendrier des émissions des bons de Trésor sur le site Internet du Ministère de l'Economie et des Finances en avril 2018, ce qui favorisera la transparence et améliorera la gestion de la trésorerie. Nous avons mis en place en 2018 un système informatisé de suivi en temps réel des enchères des bons du Trésor. Nous avons mené l'exercice DEMPA (Evaluation de la performance de la gestion de la dette) en mai 2018, avec le soutien de la Banque Mondiale, afin d'identifier les domaines clés pour renforcer la gestion de notre dette. Nous avons finalisé en mars 2019 un plan d'actions assorti d'un calendrier pour renforcer la gestion de la dette sur la base des conclusions du DEMPA, lesquelles avaient identifié des mesures concrètes à mettre en œuvre au cours de la période 2019-2020. Le plan d'actions comprend des mesures visant à améliorer le cadre juridique et réglementaire de la gestion de la dette, une meilleure coordination avec les politiques budgétaire et monétaire, une communication plus claire sur la stratégie de la dette et une amélioration de l'enregistrement et de la gestion des données sur la dette. Ainsi, nous avons préparé un projet de mise à jour de la stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) en novembre 2018, avec l'aide de l'assistance technique du FMI, et l'avons finalisé en février 2019. En outre, nous avons opérationnalisé le Groupe de travail national sur la gestion de la dette publique en février 2019 qui a permis de mettre à jour la stratégie d'endettement à moyen terme et d'analyser la viabilité de notre dette afin d'évaluer l'impact de nouveaux emprunts potentiels, ce qui se fera régulièrement désormais. Pour la première fois, nous avons publié un rapport sur la dette publique en juin 2018 et nous avons continué à le publier tous les trimestres. De plus, nous avons publié un bulletin

statistique complet sur le site du Ministère de l'économie et des finances en juillet 2019. Nous le publierons trimestriellement et continuerons à œuvrer pour améliorer la couverture et le contenu du bulletin. Notamment, nous allons adopter un manuel pour la préparation du bulletin d'ici fin-2019. Nous avons opérationnalisé le Comité national de la dette publique en septembre 2019. Nous adopterons un manuel pour les opérations du Comité national de la dette publique d'ici septembre 2020 ; à cette fin, nous solliciterons un appui des partenaires techniques et financiers. Ce manuel indiquera la fréquence des réunions et clarifiera les modalités pour le comité de fournir des conseils sur les plans d'emprunts. Pour aller de l'avant nous sommes en train de prendre des mesures pour renforcer nos services de prévisions et nos services de la dette en basant nos prévisions sur les nouveaux décaissements indiqués dans le budget et en prenant en compte tous les instruments de la dette arrivant à échéance au cours du cycle budgétaire. Nous avons commencé à mettre à jour le calendrier des bons du Trésor toutes les semaines en fonction des besoins prévisionnels. A cet effet, nous avons finalisé le cadre logistique et testé avec succès les instruments d'adjudication. Nous avons conduit un test pilote avec les banques en juin 2019 et entrepris une communication active avec les investisseurs en septembre 2019. Etant donné le cadre institutionnel avec la DNTCP en charge des bons de Trésor et le DNDAPD en charge de l'émission des obligations, nous avons adopté une procédure pour la coordination des différentes étapes de la procédure des enchères. Nous visons à aller de l'avant avec une émission des bons de Trésor sur une base régulière, commençant prudemment avec de montants modestes de 150 à 200 milliards de GNF à maturité de deux ans d'ici à juin 2020 afin de créer le marché et développer progressivement la courbe des rendements. Nous renforcerons également notre système d'enregistrement de la dette publique en faisant l'acquisition du Système de gestion de la dette et d'analyse financière (SYGADE) d'ici fin mars 2020, formerons notre personnel d'ici fin juin 2020 et opérationnaliserons le système d'ici aout 2020. De plus, nous allons mener un diagnostic de notre cadre institutionnel et adopterons un dispositif de réorganisation d'ici à juin 2020 afin de réduire le nombre d'entités impliquées dans la gestion de la dette et de renforcer l'efficacité et la coordination. En particulier, nous allons regrouper l'émission des bons et obligations du trésor sous une institution unique.

D. Politiques Monétaires et de Taux de Change

Nous continuerons à renforcer les réserves internationales de la BCRG pour renforcer le dispositif externe d'amortissement des chocs. Nous avons bien progressé dans la constitution progressive des réserves de change, qui ont atteint autour de 1 milliards de dollars à fin-septembre 2019, correspondant à 3,7 mois de couverture des importations. Nous continuerons à accumuler les réserves internationales pour renforcer davantage le dispositif externe d'amortissement des chocs, et nous visons à atteindre le niveau de 3,8 mois d'importations d'ici 2020, ce qui correspond à l'estimation de l'adéquation des réserves métriques ARA-CC. Pour soutenir la mise en place du dispositif d'amortissement, la BCRG limitera ses interventions sur le marché de change a commencé à mettre en œuvre une stratégie plus active d'accumulation de réserves. Elle a notamment institué des enchères unilatérales et concurrentielles pour effectuer des achats de devises et mené une campagne de communication auprès des banques afin de limiter les risques de marché. La BCRG a commencé à organiser de telles enchères unilatérales en septembre 2018 et a acheté 22,23 millions de dollars entre septembre 2018 et septembre 2019. Conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI, ces enchères unilatérales sont ouvertes à toutes les banques quinéennes et à toutes les entités étrangères non bancaires exerçant leurs activités sur le marché des changes bilatéral (MEBD). Elles ciblent tant les achats de volume modeste comme les achats

réguliers pour préserver la stabilité du MEBD. Ces ventes aux enchères ont lieux tous les jours ouvrables de la semaine, à l'exception des jours réservés au MEBD. À cet égard, nous avons finalisé une prévision hebdomadaire de liquidité en devises en décembre 2018 afin d'améliorer la prévisibilité des conditions de l'offre et de la demande du marché.

Nous sommes déterminés à parachever notre réforme du marché des changes en vue de renforcer le rôle des forces du marché et de favoriser une plus grande flexibilité du taux de change. La BCRG a accompli des progrès significatifs dans la réforme du mécanisme de change en remplaçant le système d'allocation des devises par un marché bilatéral de changes (MEBD) au début de 2016. Cela a eu pour effet de permettre une plus grande flexibilité du taux de change et de réduire l'écart entre le taux officiel et le taux des bureaux de change. Nous avons rendu les opérations MEBD plus régulières et prévisibles à travers la publication d'une instruction au début de 2016 qui de manière détaillée décrit l'organisation du MEBD et des adjudications. Les enchères ont actuellement lieu deux fois par semaine (mardi et vendredi) et sont précédées d'un communiqué la veille. Nous avons mis fin à la pratique consistant à fixer le taux de change officiel un jour après avoir reçu les rapports sur les opérations de change des banques et le taux de référence est désormais publié avant 9 heures du matin chaque jour. Nous sommes engagés à finaliser notre réforme du marché des changes. À cette fin, la BCRG a signé une instruction en mai 2018 clarifiant la méthodologie utilisée pour le calcul du taux de change de référence quotidien, laquelle a été communiquée aux banques. La BCRG a publié une instruction en juin 2018 qui clarifie les règles de participation des banques au MEBD. Elle a renforcé le reporting et l'analyse des opérations du MEBD en préparant un rapport trimestriel pour appuyer les discussions avec les acteurs du marché en 2018. Afin de rendre le MEBD plus compétitif et de favoriser une plus grande flexibilité du taux de change, nous avons éliminé progressivement la limite imposée aux allocations mises aux enchères par participant. Ainsi, la BCRG a porté cette limite à 40 % en septembre 2018 (de 20 % initialement), à 60 % en décembre 2018, et l'a complètement éliminé en juin 2019. Cela est indispensable pour plus de concurrence sur le marché et pour une plus grande flexibilité du taux de change. Nous établirons également une plateforme électronique à fin 2020 pour rendre les opérations du MEBD plus efficaces d'ici juin 2020, et nous avons renforcé la prévision des liquidités en devises grâce à un meilleur partage des informations et à des consultations régulières entre la BCRG et le Ministère de l'économie et des finances. Nous sommes en train de finaliser une stratégie d'intervention fondée sur des règles pour la BCRG afin de limiter le pouvoir discrétionnaire, promouvoir la transparence, et soutenir une plus grande flexibilité du taux de change, avec l'assistance technique du FMI. Ceci supportera également les opérations du marché interbancaire. Nous allons mettre en œuvre cette stratégie d'ici à fin juin 2020, une fois que la plateforme électronique sera mise en place. Nous veillerons à ce que le différentiel entre le taux de change officiel (qui est le taux de référence pour tous les participants au marché) et le taux d'achat et de vente des banques commerciales ne dépasse pas 2 % en un jour donné.

41. Notre politique monétaire devra être prudente pour préserver une inflation modérée. La BCRG visera à maintenir l'inflation à un chiffre.¹ À cette fin, la BCRG ciblera la base monétaire conformément aux objectifs du programme d'un niveau d'inflation modéré. S'établissant à 6,3 % en 2018, la croissance de la base monétaire a été inférieure aux attentes, en raison d'une réduction plus

¹ Notre stratégie intègre également les critères de convergence établis par l'Agence monétaire ouest-africaine (AMAO) visant à un niveau d'inflation à un chiffre dans le cadre du processus d'intégration au sein de la CEDEAO.

importante que prévue des emprunts publics nets auprès de la Banque Centrale. La base monétaire a augmenté de 13,6 % à fin aout 2019 comparé à 11,6 % (glissement annuel) à fin-juin, reflétant un niveau des avoirs extérieurs nets plus élevé qu'escompté. Compte tenu de l'inflation élevée, la BCRG maintiendra une politique monétaire prudente et se tient prête à procéder à un resserrement pour maintenir un taux d'intérêt réel positif. Pour 2019, la BCRG a visé une expansion de la base monétaire d'environ 6,8 % (en glissement annuel), ce qui correspond à un taux moyen d'inflation d'environ 8,9 % et à une croissance du crédit au secteur privé d'environ 9 % (en pourcentage de la masse monétaire au sens large). À cette fin, nous continuerons la maitrise des emprunts nets de l'Etat auprès de la Banque Centrale conformément aux objectifs du programme, ce qui est indispensable pour contenir l'inflation. En outre, en fonction des décisions du comité de liquidité, nous utiliserons une gestion de la liquidité plus active pour atteindre nos objectifs monétaires, notamment en absorbant les liquidités au moyen de l'émission des TRM, en injectant les liquidités à travers les opérations de repos, et en utilisant les réserves obligatoires, en cas de besoin.

- Nous limiterons les emprunts publics de la BCRG à la gestion de trésorerie à court terme et aux dispositions de la loi sur la Banque Centrale. Nous avons signé un protocole d'accord entre la BCRG et le Ministère de l'Économie et des Finances en mai 2018, qui limite les avances de la BCRG à l'État aux limites légales indiquées dans la loi sur la Banque Centrale (action préalable ; première revue FEC) : au maximum 5 % des recettes fiscales moyennes des trois dernières années à rembourser dans un délai de 92 jours. Au cours des huit premiers mois de 2019, les avances de la Banque Centrale à l'État ont été contenues dans les limites statutaires. Les emprunts nets de la Banque Centrale ont diminué de 6,7 % au premier semestre et de 21,1 % à fin aout 2019. Nous restons engagés à maintenir les emprunts publics auprès de la Banque Centrale dans les limites conformes aux dispositions du protocole d'accord de 2018 et aux objectifs du programme en tant qu'éléments clés à l'appui de la réalisation de l'objectif monétaire du programme et de la maitrise de l'inflation. La BCRG a commencé et continuera à réunir chaque semaine son comité exécutif afin de renforcer le suivi des crédits accordés à l'État. En outre, nous nous préparons depuis mai 2018 et nous continuerons à nous préparer à établir des rapports périodiques à l'intention du conseil d'administration de la BCRG sur le niveau des crédits accordés à l'État et sur leur conformité à la loi.
- 43. Nous continuerons de renforcer notre cadre de politique monétaire en améliorant la gestion de la liquidité. Nous sommes convaincus qu'une gestion plus active des liquidités permettra de renforcer le ciblage de la base monétaire en vue de préserver un niveau d'inflation bas et incitera les banques à fournir des crédits à l'économie. La BCRG a réintroduit des instruments de régulation monétaire (titres à court terme) pour absorber les liquidités excédentaires et des injections (refinancement) pour répondre aux besoins de liquidité, créant ainsi un mécanisme de taux d'intérêt. En outre, la BCRG a amélioré sa capacité de surveillance de la liquidité en établissant un tableau de liquidité et un rapport de liquidité hebdomadaire. Nous avons également apporté d'autres améliorations, notamment en alignant la période de prévision sur les opérations de politique monétaire et la période de constitution de réserves, et avons commencé à publier les résultats des opérations de politique monétaire peu après leur exécution. La BCRG a mis en place un nouveau régime de prévision des liquidités en août 2018 avec un comité de liquidité et une équipe chargée de la prévision des facteurs autonomes de la liquidité bancaire. La BCRG vise à procéder à une gestion plus active de liquidité afin de supporter l'atteinte des objectifs monétaires et de modérer l'inflation, et nous tiendrons les banques informées à temps à travers des séminaires, de

l'intention de la BCRG de procéder à une gestion active de la liquidité. Le comité interne sur la liquidité se réunit sur une base mensuelle pour décider de la direction de la politique monétaire. Notamment, il évalue et décide du niveau de liquidité dans le système bancaire qui serait cohérent avec le choix de politique envisagé, sur la base de l'évaluation fournie par le comité sur la liquidité. A cette fin, le comité sur la liquidité se réunira toutes les semaines pour gérer les liquidités et calibrer les opérations de liquidité sur la base du nouveau système de prévision de la liquidité qui sera mis en place par le département de politique monétaire de la BCRG. En septembre 2019, le comité de la liquidité a sollicité auprès du Département de recherche une analyse du niveau optimal de la liquidité, qui informera et contribuera à améliorer la gestion de la liquidité. Afin de renforcer la représentativité, nous allons mettre en place un Comité de politique monétaire – prévu par la loi de 2014 sur la Banque Centrale - d'ici début 2020 qui décidera de l'orientation de la politique monétaire avant le commencement de chaque trimestre. Nous avons mis en place une plateforme électronique pour les transactions interbancaires en monnaie nationale et en devises depuis mars 2016, notamment avec le système national de paiement, ce qui a renforcé l'activité du marché interbancaire et soutenu un marché plus concurrentiel. En outre, l'étape initiale visant à établir la base juridique d'un cadre de fourniture de liquidité d'urgence à l'intention des banques non liquides mais solvables a été franchie en février 2019. Nous allons continuer avec la mise en œuvre d'autres réformes nécessaires à l'opérationnalisation du cadre de fourniture de liquidité d'urgence, notamment en adoptant un cadre transparent de suretés afin de fournir une certitude légale sur la disponibilité des actifs utilisés comme garantie en cas de défaut ; en spécifiant le niveau minimum de risque de crédit pour les actifs éligibles ; en adoptant des mesures de contrôle de risque ; et en proposant des modèles alternatifs pour les garanties du gouvernement, avec l'assistance technique du FMI.

44. Nous nous engageons à continuer de renforcer l'autonomie de la BCRG.

Nous avons modifié en 2017 la version publiée de la nouvelle loi portant statuts de la BCRG afin de renforcer son autonomie, qui a été approuvée par l'Assemblée nationale en novembre 2016, afin d'y inclure tous les amendements clés. La loi interdit notamment l'émission de garanties par la BCRG au secteur privé. Afin de garantir l'autonomie financière et opérationnelle de la BCRG, nous avons signé en mai 2018 un protocole d'accord entre la BCRG et le Ministère de l'Économie et des Finances, qui définit les modalités et le calendrier de la recapitalisation de la BCRG (environ 300 millions de dollars). Nous avons signé le protocole entre la BCRG et le Ministère de l'Économie et des Finances en octobre 2018 pour lancer la phase de mise en œuvre de la recapitalisation de la BCRG. La BCRG a été recapitalisée en 2018 par l'émission de titres publics négociables (environ 300 millions de dollars), ce qui a restauré son autonomie opérationnelle et financière. Nous continuerons à émettre à temps pour la BCRG des titres d'État sur le paiement d'intérêts correspondant, conformément au protocole d'accord de 2018 conclu entre la BCRG et le Ministère de l'Économie et des Finances, afin de nous assurer que la recapitalisation de la BCRG reste en bonne voie. À cette fin, nous émettrons les titres d'État à la BCRG pour les intérêts venant à échéance en décembre 2019 au cours du dernier trimestre de 2019 et à juin 2020 pour les intérêts venant à échéance en 2020.

45. Nous continuerons d'aller de l'avant pour donner suite aux recommandations restantes de la mise à jour de l'évaluation des sauvegardes de 2018 visant à renforcer la transparence dans l'information financière, la responsabilité et l'audit interne de la BCRG. Nous avons réalisé des progrès significatifs dans l'amélioration de la transparence dans l'information financière de la BCRG, le renforcement de sa capacité d'audit interne et du contrôle des opérations

de change. Conformément aux recommandations de la Mise à jour de l'évaluation des sauvegardes de 2018, la BCRG a adopté et commencé à mettre en œuvre les Normes internationales d'information financière (IFRS) et a publié pour la première fois des états financiers conformes aux IFRS pour 2017 en novembre 2018 (RS à fin septembre 2018). Nous allons publier les états financiers de 2018 conformes aux IFRS à fin 2019 et nous continuerons dorénavant la publication des états financiers de la BCRG conformément aux IFRS. Nous sommes engagés à améliorer la supervision du Comité d'audit. À cette fin, nous avons déjà amélioré la présentation technique des fichiers d'audit, adopté le principe d'une évaluation annuelle des auditeurs et recruté un cabinet d'audit informatique en mars 2019. En plus, le Conseil d'administration de la BRCG a approuvé en juin 2019 un plan d'action visant à renforcer les capacités d'audit au sein du département de l'audit interne et sa mise en œuvre est en train d'être suivi par le Comité d'audit. Le processus de renforcement de l'équipe avec des spécialistes IT est en cours et le recrutement de trois techniciens sera finalisé avant fin-2019. De plus, nous avons développé une plate-forme permettant de partager des informations et des données en interne, et avons mené un programme de formation personnalisé pour les membres du comité d'audit en septembre 2019. Nous surveillons régulièrement la mise en œuvre des recommandations de l'audit. Nous sommes en train de renforcer les processus d'audit interne et la capacité de la BCRG en veillant à la mise en place de cadres juridiques et institutionnels adéquats et en veillant à ce que l'approche soit conforme aux normes internationales relatives à une évaluation fondée sur les risques. Nous avons notamment commencé à produire des rapports trimestriels à l'intention du Comité d'audit sur les domaines à haut risque, et nous avons mis en place un programme de renforcement des capacités, notamment en renforçant le nombre de personnes en audit numérique, avec l'aide de l'assistance technique du FMI. De plus, la BCRG fournira des améliorations à la loi sur la Banque Centrale d'ici fin 2020, notamment visant à clarifier le rôle du comité de politique monétaire et le Conseil d'administration en matière des opérations de change, et en attribuant d'une façon claire le rôle de superviseur au Conseil. Nous avons mis en place des processus de conformité internes à la BCRG afin de vérifier le respect de la législation et de fournir un rapport semestriel au Conseil d'administration en septembre 2018. Nous examinerons les pratiques d'audit interne et évaluerons les mesures nécessaires à la mise en œuvre du Cadre international de pratiques professionnelles (IPPF), avec l'appui de l'assistance technique du FMI. Notamment, nous visons à améliorer la cartographie des risques, développer une base centre de données sur les incidents, et renforcer la surveillance hors-site en établissement une charte de contrôle interne qui définit les responsabilités des gestionnaires de risques. A la lumière des enseignements que nous avons tirés des récents échanges que nous avons eu avec d'autres banques centrales dans le domaine des opérations de change, nous allons préparer un plan d'action pour procéder à un examen par les pairs des opérations de change en juin 2020. Nous avons commencé à examiner la politique d'investissement de la BCRG. En mai 2019, le comité d'investissement a amendé sa politique afin de diversifier les contreparties de la BCRG et en spécifiant la proportion d'or monétaire à détenir en avoirs extérieurs. Nous continuerons à évaluer la politique d'investissement d'une façon régulière. Nous avons commencé la réorganisation de la structure existante afin de créer un middle office dans les opérations de marché, et nous le rendrons opérationnel une fois que la salle des marchés, que nous sommes en train de mettre en place avec l'appui financier de la BAD, sera effective. Nous avons également terminé l'audit externe des données monétaires à la fin décembre 2018 en septembre 2019, après avoir procédé à la clôture des comptes conformément aux normes traditionnelles. Nous complèterons l'audit externe des données monétaires dans les meilleurs délais. Nous terminerons également l'audit externe des données

monétaires de fin-juin 2019 d'ici mi-décembre 2019, et l'audit externe des données monétaires de fin-décembre 2019 d'ici mi-juin 2020.

46. Nous sommes déterminés à maintenir la stabilité du secteur bancaire et à poursuivre le renforcement de la supervision bancaire. Afin de renforcer la surveillance bancaire, la BCRG a signé en avril 2019 l'instruction d'adoption du nouveau plan comptable. L'instruction visant à adopter les informations comptables et financières actualisées pour les banques a été émise en mai 2019. Nous avons adopté une nouvelle méthodologie de notation des banques qui a introduit plus d'outils d'examen hors-site, et en particulier, et amélioré la collecte des données additionnelles sur la gouvernance, la gestion de risque, le contrôle interne, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Nous avons mis en vigueur la législation bancaire en mettant en place les textes et procédures restants, y compris des instructions sur les contrôles internes et la gouvernance, le recours à des auditeurs externes et les conditions de nomination d'un deuxième commissaire aux comptes. Nous avons commencé la mise en œuvre progressive du nouveau plan comptable et du référentiel bancaire révisé et ceux-ci seront entièrement mis en œuvre d'ici juin 2020. La nouvelle méthodologie de notation des banques a été rendue opérationnelle, et la notation des banques sur la base des états à fin 2018 est en cours. Nous pensons également améliorer la surveillance transfrontalière après la signature des accords de coopération avec les autorités homologues de surveillance, notamment la Commission bancaire de l'UMOA et la Banque centrale du Nigéria, avec laquelle des missions d'inspection conjointes ont déjà commencé au niveau des filiales de banques nigérianes. Nous renforcerons la surveillance bancaire en mettant en œuvre l'essentiel des dispositions de Bâle II / III d'ici à fin 2020, avec l'assistance technique du FMI. Nous comptons également adopter les normes IFRS pour les banques à partir des états financiers de 2020 avec l'assistance technique du FMI et d'autres partenaires. En outre, la BCRG est engagée à renforcer les ressources humaines affectées à la supervision bancaire (contrôles de documents et sur site) en recrutant et / ou en redéployant environ 10 personnes d'ici fin mars 2020. Nous allons également créer une petite unité dédiée qui sera sollicitée pour identifier les besoins (données, ressources humaines, outils informatiques) d'une unité plus élargie afin de fournir une base solide pour les fonctions de stabilité financière d'ici juin 2020. Compte tenu du nombre élevé de créances non productives, et pour soutenir la fourniture du crédit par les banques au secteur privé, nous avons mis en place un nouveau système d'information sur le crédit en fin 2017, afin de fournir de meilleures informations sur la solvabilité des clients des banques, système qui est pleinement opérationnel. Nous visons à finaliser l'automatisation du partage de données entre les banques et la BCRG et à convertir le système d'information sur le crédit en bureau de crédit, avec l'appui de la Banque mondiale, à fin mars 2020. Un code des assurances visant à améliorer la supervision du secteur et à respecter les normes internationales a été élaboré et adopté en juillet 2017. Nous allons mettre en place un cadre de résolution des banques d'ici à juin 2020, avec l'aide de l'assistance technique du FMI. Ceci exigera de toutes les banques (et filiales de banques) exerçant en Guinée d'avoir des plans de relance et de résolution, que les banques déterminent les facteurs déclencheurs pour l'activation des plans de relance, et que ces plans contiennent des mesures spécifiques applicables à leurs filiales en Guinée. En outre, le cadre juridique de la mise en œuvre du Fonds de garantie des dépôts a été finalisé en décembre 2018 à travers la signature d'une Décision du Comité des agréments y relative. À cette fin, un conseil d'administration, présidé par le Gouverneur de la BCRG et composé des représentants de la profession bancaire et de l'Etat (Ministère de l'économie et des finances et Ministère de la justice) a été mis en place pour administrer le Fonds et veiller à son fonctionnement. A cet égard, les

premières cotisations des banques ont été payées en octobre 2019. Nous poursuivrons l'opérationnalisation du système de garantie des dépôts notamment par la fixation du plafond d'indemnisation des déposants et le taux de cotisation annuelle pour l'exercice 2020 d'ici décembre 2019. Nous allons finaliser la mise en œuvre du système de garantie des dépôts d'ici à juin 2020, avec l'aide de l'assistance technique du FMI. Une seule banque ne remplissait pas le critère d'exigence de fonds propres nets à fin juin 2019. Cette banque a été mise sous une surveillance plus stricte conformément aux procédures réglementaires et est interdite de distribution de dividendes, conformément aux dispositions de la loi bancaire ; la BCRG a exigé de la banque un plan pour l'atteinte du niveau requis de fonds propres nets d'ici fin octobre 2019. En outre, la BCRG veillera à ce que toutes les banques se conforment à l'exigence de réserve.

Nous sommes engagés à réduire les risques financiers et budgétaires liés aux activités de la Banque nationale d'investissement de Guinée (BNIG) récemment créée. Au début de 2019, nous avons créé une nouvelle banque de développement pour soutenir l'octroi de crédit aux petites et moyennes entreprises et favoriser les investissements, notamment dans le secteur agricole. La Banque nationale d'investissements de Guinée (BNIG) a démarré ses activités en octobre 2019 avec un capital initial de 100 milliards de GNF, avec des investissements dans le secteur agricole, y compris la pêche et l'élevage. Nous limiterons les risques budgétaires liés aux opérations de la BNIG. À cette fin, la BNIG ne sera pas autorisée à collecter des dépôts des particuliers, y compris ceux de court-terme et de long-terme. De plus, nous veillerons à la transparence de son financement par le biais d'allocations budgétaires spécifiques et établirons une structure de suivi de ses opérations d'ici fin mars 2020. Quoique la Banque Centrale soit présentement un actionnaire de la BNIG, elle vise à désinvestir ses actions au fur et à mesure que d'autres investisseurs s'intéresseront. A cet égard, nous sommes en pourparlers avec des actionnaires potentiels, y compris des donateurs multilatéraux, afin de participer à l'actionnariat et contribuer au financement de la banque et de renforcer sa gouvernance. En plus, nous réviserons la loi bancaire afin d'y introduire des dispositions spécifiques pour les banques de développement et définir leur cadre opérationnel d'ici fin 2020, avec le soutien de l'assistance technique du FMI.

Réformes Structurelles

- 48. Nous sommes déterminés à poursuivre la mise en œuvre des principales réformes structurelles visant à soutenir une croissance plus forte et plus inclusive. Nous viserons à assurer le développement du secteur privé afin de générer une croissance plus forte et plus inclusive et de créer les emplois nécessaires pour réduire la pauvreté. Nos réformes viseront à améliorer le climat des affaires et la gouvernance, et à renforcer l'inclusion financière au cours de la période du programme.
- 49. L'amélioration du climat des affaires est nécessaire pour soutenir le développement du secteur privé et parvenir à une croissance plus forte et plus inclusive. La Guinée a significativement amélioré son classement dans les Indicateurs du climat des affaires de la Banque Mondiale au cours des cinq dernières années et a gagné 27 positions entre 2013 et 2018 (152 sur 190 pays). Nous sommes déterminés à continuer le renforcement du climat des affaires afin de favoriser le développement du secteur privé. À cet effet, nous avons élaboré un plan d'action afin d'améliorer le climat des affaires en mars 2018, qui définit des mesures à court, moyen et long terme. Notamment, nous visons à : (i) faciliter les procédures de création d'entreprise ; (ii) faciliter le paiement des impôts, notamment en introduisant un numéro d'identification d'entreprise et des

déclarations fiscales en ligne ; (iii) améliorer l'accès au crédit, notamment pour les petites et moyennes entreprises; (iv) renforcer le respect des contrats; (v) faciliter le commerce transfrontalier; et (vi) élaborer un cadre pour le dialogue public-privé. Nous nous sommes engagés à avancer rapidement dans la mise en œuvre de notre nouveau plan d'action et nous avons réalisé des progrès significatifs. Nous avons rationalisé les procédures et réduit le nombre de jours nécessaires à la création d'entreprise en informatisant le guichet unique. Dans ce contexte, nous avons opérationnalisé une plateforme de création d'entreprise en ligne, SyNERGUI, qui permet de créer de nouvelles activités en moins de 72 heures. Entre janvier et fin aout 2019, 7 322 entreprises ont été créés à travers le guichet unique, avec la moitié de ces entreprises ayant été créée en moins de 72 heures et 28 % créés en moins de 24 heures. Nous avons finalisé le numéro d'identification fiscale permanent et plus de 2 000 entreprises en disposent depuis mars 2019. L'interconnexion entre l'Agence de promotion de l'investissement privé (APIP), et la Direction nationale des impôts a été établie en janvier 2019, et est devenu opérationnelle depuis Mars 2019. Nous sommes en train de travailler avec le fournisseur des services pour améliorer la transmission des données à la DNI. En outre, nous avons progressé dans la mise en place d'un système de déclaration et de paiement des impôts en ligne et nous le finaliserons d'ici fin 2019 afin d'améliorer la transparence et la gouvernance. Nous avons fait des progrès dans la mise en place d'un guichet foncier unique, avec le soutien de la Banque mondiale. A cette fin, nous avons identifiés les locaux pour les bureaux et nous fournirons le matériel et les ressources financières nécessaires pour son opérationnalisation d'ici fin-2019. Nous avons créé un Tribunal de Commerce spécialisé à Conakry en octobre 2018 afin d'améliorer l'exécution des contrats. À cet égard, un décret portant nomination du président du tribunal de commerce et d'un juge a été signé en août 2018 et nous progressons dans la formation du personnel et l'aménagement de bureaux. Le siège du Tribunal de Commerce a été inauguré en mars 2019 et les juges consulaires ont été sélectionnés. Les premiers procès ont été entamés fin avril 2019 et nous avons fourni 1 milliards de GNF en aout 2019 pour le budget du Tribunal. En outre, nous avons mis en place un guichet unique pour le commerce extérieur afin de faciliter les échanges transfrontaliers. Nous avons notamment choisi l'opérateur et nous avançons dans sa mise en service d'ici la fin 2019. Nous avons nommé le directeur général du quichet unique pour le commerce extérieur et les spécifications de son opérationnalisation sont en cours d'élaboration. Nous avons procédé à l'acquisition du matériel pour la délivrance en ligne des déclarations descriptives à l'importation/exportation (DDI/DDE) en octobre 2019, comptons opérationnaliser le module à fin 2019 et l'étendrons aux autres documents commerciaux d'ici février 2020. A partir d'avril 2020, nous procéderons à la deuxième phase de l'opérationnalisation du quichet unique, qui comprend son extension au Port de Conakry, à l'Aéroport International Gbessia, et graduellement aux frontières terrestres. Afin de faciliter la fourniture de crédit, nous avons mis en place un système d'information sur le crédit auprès de la Banque centrale, auquel les institutions de micro finance et toutes les banques sont actuellement interconnectées, et sur lequel les débiteurs de chaque banque sont déclarés. Nous sommes engagés à renforcer le dialoque public-privé. A cette fin, nous sommes engagés à renforcer la plate-forme de consultation public-privé en réactivant le Guinée Business Forum (GBF), établie en 2017, et en organisant des ateliers. Un secrétaire exécutif pour le GBF a été sélectionné. De plus, nous nous assurerons à ce que la plate-forme de consultation entre le secteur privé et l'administration publique soit inclusive en veillant à ce que tous les représentants des acteurs du secteur privé puissent y participer.

- **50.** Nous sommes résolus à renforcer la gouvernance, pilier central de notre stratégie d'amélioration de la croissance. Nous progressons vers le renforcement de notre cadre de lutte contre la corruption, que nous considérons comme essentiel pour améliorer la gouvernance en :
 - Renforçant notre cadre législatif et institutionnel de lutte contre la corruption. En juillet 2017, le Parlement a adopté la loi anti-corruption, qui constitue un pas important vers l'amélioration de la gouvernance. Nous avons organisé trois ateliers pour assurer la cohérence entre la nouvelle loi anti-corruption et notre stratégie et notre plan d'action national de lutte contre la corruption et de promotion de la bonne gouvernance, avec le soutien de l'UE. Nous avons adopté notre stratégie de lutte contre la corruption en octobre 2018. Nous avons adopté un décret sur l'organisation et le fonctionnement de l'Agence nationale de lutte contre la corruption (ANLC) en octobre 2018 (RS). Nous sommes engagés à améliorer les capacités et renforcer l'indépendance et l'autonomie financière de l'ANLC. Nous adopterons les décrets d'application concernant le régime de déclaration du patrimoine ainsi que la protection des lanceurs d'alerte et victimes d'ici fin 2019. Avec le soutien de l'assistance technique du FMI, nous examinons la cohérence de notre cadre légal en matière de criminalisation des actes de corruption afin de nous assurer qu'il soit conforme à la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC). Nous avons lancé le deuxième cycle d'examen de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) avec l'assistance du Bureau des Nations Unies contre la Droque et les Crimes (ONUDC). A cet effet, nous avons conduit l'atelier d'auto-évaluation de la Guinée en octobre 2019, et tiendrons un atelier de contrôle de l'auto-évaluation de la Guinée, à Conakry d'ici fin novembre 2019. Afin de finaliser le processus, nous allons soumettre d'ici juin 2020 : (i) le rapport de l'atelier d'auto-évaluation de la Guinée à l'ONUDC suivi d'un atelier de contrôle de l'auto-évaluation de la Guinée et, (ii) le rapport « final » de l'auto-évaluation de la Guinée à ses deux Etats examinateurs pour observations, commentaires et recommandations ; suivie de la visite du pays par les Experts des Etats examinateurs et de l'ONUDC qui se tiendra d'ici fin septembre 2020.
 - Mettant en œuvre le régime de déclaration de patrimoine. Le décret d'application du régime de déclaration des avoirs est en cours de finalisation avec l'appui de l'assistance technique du FMI et sera adopté à fin-mars 2020 (RS à fin septembre 2019). Le régime de déclaration de patrimoine stipule que les obligations en matière de déclaration couvrent les hauts fonctionnaires, les membres de leurs familles et leurs proches collaborateurs, exigeant la déclaration de tous les avoirs détenus dans le pays et à l'étranger, directement et de manière bénéficiaire, établit des sanctions dissuasives en cas de non-respect, et exige la publication de la déclaration. Nous sommes engagés à mettre en œuvre le régime de déclaration de patrimoine. A cet effet, nous allons allouer dans la loi de finance de 2020 des ressources pour la Cour des comptes afin de mettre en place la structure logistique nécessaire à la gestion et au contrôle des déclarations et à l'application de sanctions. Nous allons adopter un décret sur le formulaire de déclaration de patrimoine (RS à fin Juin 2020). Nous nous attendons à ce que les premières déclarations soient effectuées au début de 2020 et publiées ultérieurement au Journal officiel, comme l'exige la Constitution.
 - Renforçant notre régime de Lutte contre le blanchiment, la corruption et le financement du terrorisme (LBC / FT). Nous sommes engagés à continuer à renforcer

notre régime de LBC / FT afin de soutenir les efforts de lutte contre la corruption, notamment en révisant notre législation conformément à la norme du groupe d'action financière de 2012. Nous avons finalisé le projet de la nouvelle loi LBC / FT avec l'assistance technique du FMI. Notamment, nous avons mené des consultations au niveau interministériel et avec le secteur privé sur le projet de loi LBC/FT. Le Conseil des Ministres l'approuvera d'ici fin 2019 et elle sera présentée à l'Assemblée Nationale d'ici mars 2020. Nous sommes également engagés à mobiliser les ressources nécessaires pour sa mise en œuvre. En outre, nous développons des outils pour la mise en œuvre d'une approche de la surveillance LBC / FT du secteur bancaire fondée sur les risques sous l'assistance technique du FMI, qui est opérationnel en octobre 2019. Ces outils incluent la mise à jour continu du système d'information, les formulaires pour l'identification des clients de la BCRG, l'analyse des flux de change, et la cartographie des risques et vulnérabilités afin d'informer les décideurs politiques. Nous travaillons également au renforcement de la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF) avec l'appui de l'assistance technique du FMI en améliorant son cadre institutionnel, en renforçant les capacités de son personnel et en développant des processus et stratégies opérationnels. A cette fin, nous avons développé un manuel de suivi, de méthodologie de notation, une base de données sous Excel pour la notation des risques et les contrôles qui seront utilisés par le département de supervision en relation avec les activités LBC/FT. Nous avons élaboré un nouveau formulaire de déclaration transfrontalière de devises qui est soumis à l'approbation des autorités compétentes avant l'utilisation prévue fin décembre 2019. Depuis 2017, nous avons organisé cinq ateliers pour former le personnel travaillant sur la LBC/FT avec le soutien du FMI et de l'ONUDC. Nous avons mis en place un comité interministériel de LBC / FT pour piloter et superviser notre stratégie nationale de LBC / FT, avec l'assistance technique de la Banque mondiale et du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA); la conduite de l'évaluation nationale des risques de LBC / FT en cours. Avec le soutien de l'assistance technique du FMI, nous sommes également en train de développer des contrôles et procédures internes de LBC / FT basés sur les risques pour que la BCRG garantisse l'intégrité de ses opérations. À cette fin, une politique spécifique a été adoptée par la BCRG au début de cette année et une matrice de risques a été élaborée. Les procédures de gestion des risques LBC/FT ont déjà été déployées en septembre 2019, et nous sommes engagés à continuer le renforcement des capacités du personnel de la BCRG, y compris à travers des formations.

51. Nous renforcerons l'inclusion financière pour soutenir le développement du secteur privé. A cette fin, nous avons adopté en juillet 2017 une nouvelle loi sur l'inclusion financière qui encadrera l'activité des institutions de micro finance et jouera un rôle essentiel pour soutenir l'accès accru des PME, des femmes et des jeunes au crédit. Notamment, la loi introduit de nouvelles réglementations régissant l'activité et le contrôle des institutions de micro finance ainsi que des institutions de monnaie électronique et des services financiers de la poste guinéenne. Nous avons adopté les décrets d'application de la loi en 2018. A cette fin, nous avons adopté quatorze projets d'instructions, avec l'appui de la Banque mondiale, nous les avons transmis aux principales parties prenantes (institutions de micro finance, opérateurs de monnaie électronique, services financiers postaux, etc.), et nous avons tenu un atelier en avril 2018 pour discuter de leurs observations et commentaires. Nous avons procédé à un diagnostic de l'inclusion financière en novembre 2018, avec l'appui de la Banque mondiale. Sur la base de ce diagnostic nous sommes en train de finaliser

une stratégie nationale sur l'inclusion financière avec le soutien de la Banque Mondiale et nous adopterons la stratégie d'ici fin 2019. Notamment, nous visons à réduire les contraintes sur l'accès aux services financiers et à améliorer l'offre en renforçant le cadre de régulation et de supervision, développant les infrastructures de paiement, et encourageant l'introduction des interfaces nécessaires et l'adaptation des systèmes d'information pour l'intégration des bank-to-wallet et le développement des produits et services innovants (micro finance, plans d'épargne). Nous allons également mettre en place des mesures spécifiques pour soutenir la demande en renforçant la protection des consommateurs des services financiers, et en améliorant l'éducation financière de la population de Guinée. De plus, nous allons supporter le financement des PME en mettant en place un registre électronique de garanties qui rendrait le processus de vérification et d'autorisation plus transparent et effectif. Nous allons développer une stratégie pour le financement du secteur agricole. Afin d'aider les femmes, les jeunes et les populations vulnérables, nous envisageons des programmes ciblés d'éducation financière afin de faciliter l'utilisation des services financiers, en particulier dans le domaine des droits des déposants, épargne et comptes e-money. A cet égard, nous allons mener en 2020 une enquête de demande couvrant les domaines de l'éducation financière et les aspects de protection, ciblant spécifiquement les PMEs, la population rurale, et les femmes. En tant que membre de l'Alliance pour l'inclusion financière (AFI), nous participons activement à l'Initiative Africaine des Politiques d'Inclusion Financière (AfP) dont le président est le Gouverneur de la BCRG.

E. Suivi du Programme

- 52. Le programme continuera à faire l'objet d'un suivi semestriel, au moyen de critères de performance quantitatifs et d'objectifs indicatifs (tableau 1) et de repères structurels (tableau 2). Les objectifs quantitatifs établis pour fin décembre 2019 et fin juin 2020 sont des critères de performance, tandis que ceux établis pour fin mars 2020 et fin septembre 2020 sont des objectifs indicatifs. La cinquième revue devrait être achevée le 11 juin 2020, et la sixième revue, le 26 novembre 2020 ou après. Nous continuerons d'évaluer la mise en œuvre de nos politiques et réformes macroéconomiques par l'intermédiaire d'organes gouvernementaux de coordination et de suivi des programmes, du Conseil de Coordination Economique et des Réformes (CCER) et de la Cellule Technique de Suivi des Programmes (CTSP).
- Sompris en y allouant un niveau plus important de ressources, ce qui est fondamental pour une évaluation appropriée et le suivi de nos politiques et réformes macroéconomiques. Nous sommes déterminés à fournir des ressources adéquates à l'Institut national de la statistique (INS) afin de renforcer notre système statistique. A cette fin, nous allons allouer les ressources nécessaires dans la LFI 2020. Nous avons renforcé en mars 2017 notre méthodologie pour l'établissement des comptes nationaux et adopté le SCN 1993, avec l'assistance technique du FMI. Nous poursuivrons nos travaux pour renforcer davantage notre méthodologie en passant du SCN 1993 au SCN 2008 d'ici fin 2020 avec l'appui technique du FMI. Nous avons mis en place les organes de pilotage du système statistique national, et nous assurerons l'opérationnalisation du comité du cadrage macroéconomique pour faciliter l'harmonisation des données. A cette fin, nous avons mené une enquête auprès des ménages afin de mettre à jour notre évaluation des conditions de vie de la population. Nous avons terminé la phase de collecte des données et sommes en train d'apurer les données avec l'appui de la Banque mondiale. En octobre 2019, nous avons assisté à un atelier

régional visant à standardiser les méthodologies et les résultats sont attendus à fin 2019. Nous poursuivons nos efforts en vue de renforcer notre méthodologie de calcul de l'indice harmonisé des prix à la consommation et publierons le nouvel indice d'ici fin 2020.

42

Tableau 1. Guinée : Critères de Réalisation Quantitatifs et Objectifs Indicatifs proposés, FEC 2019-20

(Milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

		2019							2020							
		Mars				Juin		Sept				Dec		Mars	Juin	Sept.
	OI	Real.	Statut	CRQ	CRQ Adj.	Real.	Statut	OI	OI Adj	Prel.	Statut	CRQ	CRQ Adj	OI	CRQ	OI
Critères de réalisation quantitatifs																
Solde budgétaire de base (plancher; variation cumulée pour l'année)	499	261	Pas Atteint	903	859	1,502	Atteint	548	592	497	Pas Atteint	691	829	265	254	622
Avoirs intérieurs nets de la Banque centrale (plafond; stock)	7,78	7,205	Atteint	7,652	7,586	6,310	Atteint	5,518	5,585	6,871	Pas Atteint	5,856	6,064	5,722	5,688	5,579
Emprunt budgétaire net de l'administration centrale auprès de la Banque centrale (plafond; stock) ⁷	7,53	6,601	Atteint	7,410	7,344	5,512	Atteint	5,794	5,861	6,148	Pas Atteint	5,626	5,834	5,641	5,623	5,531
Réserves internationales nettes de la Banque centrale (plancher; stock); millions de \$EU¹	58	631	Atteint	622	629	704	Atteint	679	672	679	Atteint	739	716	795	808	824
Critères de réalisation continus																
Nouveaux prêts extérieurs non-concessionnels contractés ou garantis par l'administration centrale ou la Banque centrale (plafond cumulatif); millions de \$EU ^{2,6}	650	658	Atteint	650	650	658	Atteint	650	650	658	Atteint	650	650	650	650	650
Nouveaux arriérés extérieurs de l'administration centrale et de la Banque centrale (plafond) ³	() (Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	0	0
Objectifs indicatifs																
Recettes fiscales collectées (plancher)	3999	3,710	Pas Atteint	8,489	8,489	8,404	Pas Atteint	12,939	12,939	12,187	Pas Atteint	16,960	15,869	4,895	9,889	14,706
Programmes de protection sociale pour réduire la pauvreté, financés par des ressources internes (plancher cumulatif) 4	3	3 19	Pas Atteint	65	65	171	Atteint	98	98	272	Atteint	130	240	78	154	232
Nouveaux arriérés internes de l'administration centrale (net). ⁴	-9	-961	Atteint	-152	-152	-1492	Atteint	-857	-857	-556	Pas Atteint	-812	-812	-37	-49	-59
Pour mémoire:																
Nouveaux prêts extérieurs concessionnels contractés ou garantis par l'administration centrale ou la Banque centrale (cumulatif); millions de \$EU 45	905	905		987	987	987		1052	1052	1052		1142	1142	1475	1613	1667

Sources: Autorités Guinéennes et projections des services du FMI.

¹Ce sera calculé sur la base des taux de change du programme.

² Dette extérieure contractée ou garantie autre qu'avec un élément don équivalent à 35% ou plus, calculé sur base du taux de réescompte de

5 pourcents, excluant le prêt de 1,2 milliard de dollars pour le barrage de Souapiti. Excluant les emprunts auprès du FMI. Critère de réalisation continu.

³ Critère de réalisation continu.

⁴ Cummulatif à partir du début de chaque année.

⁵ À suivre d'une façon continue. Reflète la somme accumulée de la valeur nominale des prêts concessionnels signés. Jusqu'à la troisième revue, cette somme ne comprenait que les décaissements réalisés.

⁶ Le critère de performance continue a été raté en novembre 2018 pour un montant total de 8 millions de \$EU. Une dérogation avait été approuvée par le conseil au moment de la deuxième revue.

 $^{^{\}rm 7}$ Excluant la recapitalisation de la banque centrale.

Mesures	Date	Statut	Objectifs
Actions préalables			
Première Revue			
Limiter le recours aux autorisations de		Non-réalisé. Une	Assurer l'exécution des
paiements (AP), conformément au décret de		déviation mineure a été	dépenses publiques
la gestion budgétaire et de la comptabilité		enregistrée suite au fait	conformément aux
publique, aux dépenses de souveraineté et		que les autorisations de	procédures légales
aux fonds spéciaux et lier l'exécution des		paiements (AP) avaient	définies par les textes de
dépenses autorisées par les AP aux lignes		été utilisées pour	lois et de règlement et
budgétaires. Fournir un rapport sur		l'approbation des	éviter ainsi des dépenses
l'utilisation des AP conformément à ces		dépenses autres que des	extrabudgétaires ; mieux
principes sur la période de janvier à mai 2018		dépenses de	aligner les flux de
aux services du FMI.		souveraineté et des fonds	trésorerie et les plans
		spéciaux pour un	d'engagement.
		montant marginal	
		(0.001 % du PIB).	
Adopter un plan d'action spécifiant le		Réalisé	Soutenir la mobilisation de
calendrier pour rationaliser les dépenses			recettes fiscales
fiscales ad hoc.			supplémentaires.
Approbation par le Conseil des ministres du		Réalisé	Renforcer la stabilité
cadre budgétaire pour 2018 conformément			macroéconomique.
aux mesures correctives convenues et aux			
objectifs budgétaires révisés du programme			
devant servir de base à la loi de finances			
rectificative de 2018 et soumission à la			
Commission financière de l'Assemblée			
nationale.		7	
Signature d'un protocole d'accord entre la		Réalisé	Limiter les emprunts
BCRG et le ministère de l'Économie et des			publics de la Banque
Finances limitant les prêts de la BCRG au			Centrale.
gouvernement dans les limites légales			
indiquées dans la loi de la BCRG.		D. II.	A 11
Signature d'un protocole d'accord entre la		Réalisé	Assurer l'autonomie
BCRG et le ministère de l'économie et des			opérationnelle de la BCRG
finances avec les modalités et le calendrier de			
la recapitalisation de la BCRG.		D. C. P. C	Did in her her disease
Mettre en œuvre une augmentation de 25 %		Réalisé	Réduire les subventions
du tarif de l'électricité pour les industriels et			d'électricité.
les professionnels et une augmentation de			
10 % pour les ménages comme détaillé dans			
la circulaire 2018/3334.		D4-li-4	Dueté seu les comme
Signer un arrêté ministériel pour augmenter		Réalisé	Protéger les revenus
le prix des produits pétroliers d'au moins 12 % à partir du 1 ^{er} juillet 2018.			budgétaires.

Tableau 2. Guinée: Actions Préalables et Repères Structurels sous l'arrangement FEC, 2017-20 Mesures **Date** Statut Objectifs Deuxième Revue Le Conseil des ministres adoptera un Réalisé Renforcer la stabilité cadre budgétaire révisé pour 2018 macroéconomique. conforme à l'atteinte de l'objectif du programme pour la fin de l'exercice 2018. Le ministre du Budget adoptera un plan Réalisé Renforcer la stabilité d'engagement des dépenses pour le macroéconomique. dernier trimestre 2018 conformément au cadre budgétaire révisé. Troisième Revue Le Ministère du Budget signera des Fin mai-19 Réalisé Soutenir la mobilisation contrats de performance avec la de recettes fiscales Direction nationale des imports et la supplémentaires. Direction générale des douanes. 18 Juin 19 Réalisé Le Conseil des Ministres adoptera un Renforcer la stabilité cadrage budgétaire révisé pour 2019 en macroéconomique. ligne avec les mesures correctives convenues et aux objectifs budgétaires du programme. 10 Juin 19 Le Ministre de l'Economie et des Finances Réalisé Réduire les subventions et le Ministre de l'Energie signeront un énergétiques. arrêté ministériel qui augmentera le tarif de l'électricité de 15 % pour les ménages et de 5 % pour les professionnels et les industriels en 2019. Quatrième revue Le Ministre du Budget adoptera un plan Fin nov - 19 Réalisé Renforcer la stabilité d'engagement des dépenses en ligne macroéconomique. avec les mesures budgétaires correctives convenues et l'atteinte de l'objectif budgétaire de fin 2019 du programme. Repères structurels Première Revue I. Politique budgétaire Adoption d'un plan d'action pour une Fin déc -17 Réalisé Mobiliser et sauvegarder réforme ciblée de la politique et de les recettes fiscales l'administration fiscales par le ministère du Budget. Adoption de la stratégie du Fin déc 17 Réalisé Améliorer la gestion gouvernement pour l'apurement des budgétaire et la

transparence et renforcer

le secteur privé.

arriérés intérieurs par le ministère des

Finances.

Tableau 2. Guinée : Actions Préalables et Repères Structurels sous l'arrangement FEC, 2017–20 (suite)										
Mesures	Mesures	Mesures	Mesures							
Mise en œuvre de l'augmentation de 25 % des tarifs d'électricité pour les consommateurs industriels et les grands consommateurs adoptée en octobre 2016 par le gouvernement.	Fin déc-17 Réalisé. Les tarifs d'électricité pour les grands consommateurs et industriels ont été augmentés de 42 % en novembre 2017. L'augmentation fut suspendue en mars 2018 et réintroduite à hauteur de 25 % en mai 2018 comme action préalable.									
Achèvement de l'étude du tarif de l'électricité, y compris l'analyse d'impact par le ministère de l'énergie et de l'hydraulique.	Fin févr-18	Non réalisé. L'étude du tarif de l'électricité a été achevée avec un retard en juillet 2018.	Établir des tarifs couvrant les coûts d'électricité à moyen terme et des mesures d'accompagnement pour protéger les populations les plus vulnérables.							
Mise en œuvre du mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers existant par le gouvernement.	Fin mars-18	Non réalisé. Les prix de détail des produits pétroliers ont été augmentés de 25 % le 1er juillet 2018. Le mécanisme d'ajustement des. Le mécanisme d'ajustement a été appliqué en janvier 2019, entraînant une réduction des prix de 5 %. La mise en œuvre automatique du mécanisme n'a pas été appliquée aux premier cinq mois du 2019.	Protéger les revenus budgétaires							
Finalisation des études de faisabilité pour les projets d'investissements publics financés par des emprunts non concessionnels.	Fin mars-18	Réalisé	Assurer l'efficacité et la bonne gestion des investissements publics.							
II. Politiques monétaire et de taux de ch	ange									
Signature d'un protocole d'accord entre la BCRG et le ministère de l'Économie et des Finances sur les modalités et le calendrier pour la recapitalisation de la BCRG.	Fin févr-18	Non réalisé. Le protocole d'accord a été signé avec retard en mai 2018 comme action préalable	Assurer l'autonomie opérationnelle de la BCRG							

(suite)									
Mesures	Date	Statut	Objectifs						
Établissement d'un cadre de prévision de la liquidité par la BCRG	Fin mars-18	Réalisé	Renforcer le cadre de la politique monétaire et améliorer la gestion de la liquidité.						
III. Réformes structurelles									
Établir un plan d'action pour améliorer le climat des affaires par le Gouvernement.	Fin mars-18	Réalisé	Favoriser le développement du secteu privé.						
Présenter les rapports financiers annuels (2016) des entreprises publiques à l'Assemblée nationale par le ministère des Finances.	Fin déc-17	Réalisé	Améliorer la transparence et la gouvernance.						
Deuxième Revue									
I. Politique budgétaire	T.								
EDG installera des compteurs d'électricité dans les locaux du Premier ministre ainsi que quinze ministères et fournira un rapport complet sur l'installation de compteurs pour le reste des consommateurs.	Fin juin-18	Réalisé. Des compteurs de consommation d'électricité ont été installés dans les locaux de la primature et dans quinze ministères et chez les plus gros consommateurs de l'administration publique. Un rapport sur l'installation de compteurs pour le reste des consommateurs a été fourni.	Augmenter les revenus de l'entreprise publique d'électricité pour réduire les transferts budgétaires à l'entreprise.						
Intégrer les recommandations PEFA dans le plan d'action pour réformer les finances publiques.	Fin sept-18	Réalisé. Un nouveau plan d'action 2019-22 visant à réformer les finances publiques, intégrant les recommandations PEFA et PIMA, a été préparé et validé par un comité présidé par le ministre de l'Économie et des Finances.	Renforcer la gestion des finances publiques.						

Tableau 2. Guinée : Actions Préalables et Repères Stru	. Guinée : Actions Préalables et Repères Structurels sous l'arrangement FEC, 2017- (suite)	
(suite)		

Mesures	Date	Statut	Objectifs
Soumettre à l'Assemblée nationale une loi de finances rectificative pour 2018 conforme aux mesures correctives convenues et à l'objectif budgétaire révisé du programme.	Fin sept-18	Non réalisé. Une loi de finances rectificative conforme à l'objectif budgétaire du programme a été soumise à l'Assemblée nationale en août 2018. Cependant, la composition de l'ajustement a dû être révisée pour atteindre l'objectif de fin d'année. À cette fin, un cadre budgétaire révisé pour 2018 a été adopté par le Conseil des ministres à	Renforcer la stabilité macroéconomique.
Tous les accords miniers nouveaux et à renouveler, à l'exclusion de ceux avec de nouveaux investissements en infrastructure à multiples usagers et / ou de transformation en Guinée des produits à plus forte valeur ajoutée, seront conformes aux dispositions fiscales du code minier. Les nouveaux contrats avec des nouveaux investissements en infrastructure à multiples usagers et / ou de transformation en Guinée des produits à plus forte valeur ajoutée seront soumises à l'Assemblée nationale avec une évaluation des dépenses fiscales.	Fin nov-18	titre de mesure préalable. Réalisé. Depuis juin 2018, un nouveau contrat pour l'extraction de bauxite a été ratifié et a été mis en conformité avec les dispositions fiscales du code minier. En plus, un nouveau contrat, avec une composante d'infrastructure, a été soumis à l'Assemblée nationale avec une évaluation des dépenses fiscales.	Mobiliser des revenus miniers supplémentaires et favoriser la gouvernance et la transparence.
II. Politiques monétaire et de taux de change Publication des états financiers conformes aux IFRS pour 2017 par la BCRG.	Fin sept-18	Non réalisé. Cela a été finalisé avec un retard. Les états financiers de 2017 ont été publiés le 28 novembre 2018.	Renforcement de la responsabilité financière de la BCRG.

Tableau 2. Guinée : Actions Préalables et Repères Structurels sous l'arrangement FEC, 2017-20 (suite)

(suite)										
Mesures	Date	Statut	Objectifs							
Établissement par la BCRG des processus internes de conformité pour examiner la conformité à la législation et fournir des rapports semestriels au Conseil.	Fin sept-18	Réalisé. Un comité de conformité a été mis en place pour couvrir les questions de conformité interne et de LBC / FT et un responsable de la conformité a été nommé. Le service juridique de la BCRG est devenu membre du mécanisme de conformité interne pour favoriser une meilleure coordination.	Renforcer les audits internes et les fonctions de contrôle.							
La BCRG met en place des ventes aux enchères unilatérales et concurrentielles pour effectuer des achats réguliers et limités de devises.	Fin sept-18	Réalisé. Une instruction formalisant la mise en place des enchères unilatérales et concurrentielles a été signée par le gouverneur de la BCRG. Une assistance technique a été fournie pour la mise en place d'une enchère unilatérale.	Mener une stratégie active pour accumuler des réserves internationales.							
III. Réformes structurelles										
Adoption du décret d'application de la loi de 2017 sur la gouvernance des entités publiques ¹ .	Fin sept-18	Réalisé. Le décret d'application a été signé en Septembre 2018.	Améliorer la transparence et la gouvernance et réduire les risques budgétaires.							
Créer un tribunal de commerce spécialisé à Conakry.	Fin oct-18	Réalisé. Un décret présidentiel a nommé le président et les juges du tribunal du commerce et les bâtiments administratifs ont été mis à disposition. Le processus d'acquisition de matériel et de formation du personnel est en cours.	Améliorer le climat des affaires.							

¹Tandis que ce repère structurel avait été précédemment indiqué pour fin juin 2018 dans le Tableau 2 du Mémorandum des Politiques Economiques et Financières (MPEF) dans le Rapport des services pour la première revue de l'accord FEC avec la Guinée (EBS/18/234), son calendrier était fixé à fin septembre 2018, conformément au paragraphe 24 du MPEF.

(suite)											
Mesures	Date	Statut	Objectifs								
Adoption du décret d'application sur	Fin oct-18	Réalisé. Le décret	Renforcer la								
'organisation et le fonctionnement de		d'application a été signé	gouvernance.								
'Agence nationale de lutte contre la		par le Président de la									
corruption.		République.									
Troisième Revue											
I. Politique budgétaire EDG doit terminer l'installation de compteurs	Fin févr-19	Pas réalisé. Cette mesure	Augmenter les revenus								
d'électricité dans tous les bâtiments	I III IEVI-13	devrait être achevée avec	de l'entreprise publique								
ministériels et terminer l'installation de		retard d'ici fin 2019. Les	d'électricité pour réduire								
compteurs pour 80 % du reste des		compteurs d'électricité ont	les transferts budgétaire								
consommateurs.		été installés dans tous les	à l'entreprise.								
consommateurs.		bâtiments ministériels à fin-	a rentreprise.								
		février 2019. L'installation									
		des compteurs pour le									
		reste des consommateurs a									
		atteint 70 % à fin-aout									
		2019. Les données pour									
		évaluer les progrès à fin-									
		2019 ne sont pas encore									
		disponibles.									
Tous les accords miniers nouveaux et à	Continue	Réalisé. Un nouvel accord	Mobiliser des revenus								
enouveler, à l'exclusion de ceux avec de		minier a été signé en	miniers supplémentaires								
nouveaux investissements en infrastructure à		novembre 2018 et ratifié et	et favoriser la								
multiples usagers et / ou de transformation		publié au cours du premier	gouvernance et la								
en Guinée des produits à plus forte valeur		trimestre 2019. Ce contrat	transparence.								
ajoutée, seront conformes aux dispositions		avait des nouveaux	·								
iscales du code minier. Les nouveaux		investissements en									
contrats avec des nouveaux investissements		infrastructure et une									
en infrastructure à multiples usagers et / ou		composant de									
de transformation en Guinée des produits à		transformation locale et a									
olus forte valeur ajoutée seront soumises à		été soumis à l'Assemble									
'Assemblée nationale avec une évaluation		Nationale avec une									
des dépenses fiscales.		évaluation des dépenses									
		fiscales.									
II. Politiques monétaire et de taux de change		District III is a second	Desfers 1								
Établissement d'un cadre de liquidités	Fin févr-19	Réalisé. Une instruction	Renforcement du cadre								
d'urgence ciblant les banques illiquides mais		pour des injections de	monétaire.								
solvables par la BCRG.		liquidité a été signée par le									
	Fin : 10	Gouverneur de la BCRG.	Lineigen la pline (Cross I								
Elaborer une stratégie d'intervention de la	Fin mai-19	Pas réalisé. Cette mesure a	Limiter la discrétion dans								
BCRG fondée sur des règles sur le marché		été achevée avec retard en	les interventions et								
des changes.		octobre 2019. Une stratégie	accroître la transparence								
		d'intervention fondée sur	du marché des changes								
		des règles, en ligne avec les									
		recommandations de									
		Managara and 1 1 1 1									
		l'assistance technique du FMI, a été finalisée en									

Tableau 2. Guinée : Actions Préalables et Repères Structurels sous l'arrangement FEC, 2017–20 (suite)									
Mesures	Date	Statut	Objectifs						
Quatrième revue									
I. Politique budgétaire									
Soumettre à l'Assemblée nationale une loi des finances rectificative 2019 en ligne avec les mesures budgétaire convenues et le cadrage macroéconomique révisé.	Fin sept-19	Réalisé. Le projet de loi de finance rectificative de 2019 qui a été soumis à l'Assemblée Nationale en mi-aout 2019 était en ligne avec les mesures budgétaires convenues et les objectifs budgétaires du programme. Il a été adopté en septembre 2019.	Renforcer le cadrage macroéconomique						
Le Conseil des Ministres adoptera une stratégie pluriannuelle de réforme des tarifs d'électricité sur 2020-25, pour amener graduellement les tarifs d'électricité au coût de recouvrement.	Fin sept-19	Pas réalisé. La mesure a été achevée avec un retard en mi-novembre 2019. Un arrêté ministériel a établi une stratégie pluriannuelle de réforme des tarifs d'électricité sur 2019-25 pour amener les tarifs au niveau de recouvrement des couts à l'horizon 2025.	Réduire les subventions énergétiques						
Tous les accords miniers nouveaux et à renouveler, à l'exclusion de ceux avec de nouveaux investissements en infrastructure à multiples usagers et / ou de transformation en Guinée des produits à plus forte valeur ajoutée, seront conformes aux dispositions fiscales du code minier. Les nouveaux contrats avec des nouveaux investissements en infrastructure à multiples usagers et / ou de transformation en Guinée des produits à plus forte valeur ajoutée seront soumises à l'Assemblée nationale avec une évaluation des dépenses fiscales.	Continu	Un nouvel accord minier relatif à l'extraction de minerais de fer a été ratifié en décembre 2019. Le contrat prévoit de nouveaux investissements en infrastructures et a été soumis à l'Assemblée nationale avec une évaluation des dépenses fiscales.							
II. Réformes structurelles									
Adoption des décrets d'application de la loi contre la corruption 2017 concernant le régime de déclaration des actifs et la protection des lanceurs d'alerte et des victimes.	Fin sept-19	Pas réalisé. Cette mesure devrait être achevée avec un retard à fin mars 2020. Le projet de décrets concernant le régime de déclaration des actifs a été finalisé avec le soutien de l'assistance technique du Département juridique du FMI. Un projet de décret sur le contenu d'un formulaire de déclaration de patrimoine a été développé.	Renforcer la gouvernance						

	(fin)	1
Mesures	Date	Statut	Objectifs
Cinquième revue			
I. Politique budgétaire			
Établir un prototype du registre social unifié des populations vulnérables par le ministère des Affaires sociales	Fin fév-20	Réalisé. Un décret présidentiel de novembre 2019 a créé le registre social unifié des populations vulnérables sous la tutelle du Ministère des affaires sociales. De plus, une feuille de route sur la mise en place d'un registre social a été finalisée par l'Agence national pour l'inclusion économique et sociale (ANIES), avec l'appui de la Banque mondiale.	Améliorer le ciblage des programmes de protection sociale.
Adopter un manuel pour la préparation, l'évaluation et la sélection des projets d'investissement prioritaires, qui exigera entre autres que tous les projets majeurs d'investissement public soient accompagnés d'études de faisabilité qui suivent des processus rigoureux	Fin mai-20	A évaluer. L'assistance technique du Département des finances publiques du FMI est attendue pour accompagner les autorités dans la préparation du manuel.	Renforcer la gestion des investissements publics
Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de l'Energie signeront un arrêté ministériel qui augmentera le tarif de l'électricité de 9 % pour les ménages et de 10 % pour les professionnels et les industriels en 2020, conformément à la stratégie 2019-25 de réforme des tarifs d'électricité.	1 ^{er} juin 2020	A évaluer	Réduire les subventions énergétiques
Tous les accords miniers nouveaux et à renouveler, à l'exclusion de ceux avec de nouveaux investissements en infrastructure à multiples usagers et / ou de transformation en Guinée des produits à plus forte valeur ajoutée, seront conformes aux dispositions fiscales du code minier. Les nouveaux contrats avec des nouveaux investissements en infrastructure à multiples usagers et / ou de transformation en Guinée des produits à plus forte valeur ajoutée seront soumises à l'Assemblée nationale avec une évaluation des dépenses fiscales.	Continu	A évaluer	Mobiliser des revenus miniers supplémentaires et favoriser la gouvernance et la transparence.
Sixième revue			
Réformes structurelles			_
Elaborer et publier un formulaire de déclaration de patrimoine en ligne avec le décret sur le régime de déclaration du patrimoine	Fin juin 2020	A évaluer. Un projet de décret sur le contenu d'un formulaire de déclaration de patrimoine a été élaboré.	Renforcer la gouvernance

Pièce jointe 2. Guinée : Protocole d'accord Technique

Le 22 Novembre 2019

- 1. Le présent protocole établit ce qui a été convenu entre les autorités guinéennes et les services du FMI concernant les définitions des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs du programme appuyé par la FEC. Il précise en outre la teneur et la fréquence des données qui doivent être communiquées aux services du FMI aux fins de suivi du programme.
- 2. Les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les dates de référence sont précisés au tableau 1 du mémorandum de politique économique et financière (MEFP) joint à la lettre d'intention du 12 octobre 2019. Aux fins de la communication d'informations, les autorités guinéennes utiliseront les normes et formulaires jugés appropriés pour la transmission des données couvertes par le présent protocole d'accord, sauf disposition contraire convenue avec les services du FMI.
- 3. Pour les besoins du programme, tous les actifs, engagements et flux libellés en devises seront évalués « aux taux de change du programme », selon la définition donnée ci-après, à l'exception des éléments qui influent sur les comptes budgétaires de l'État, qui seront mesurés aux taux de change courants. Pour les besoins du programme il a été convenu de retenir les taux de change correspondant aux taux de référence comptable du franc guinéen au 31 décembre 2016, comme décrits au tableau ci-dessous. Le taux de change DTS vis-à-vis du dollar \$ sera basé sur les prévisions des Perspectives de l'économie mondiale du FMI (PEM). Les avoirs de réserves en or de la BCRG seront évalués au cours de l'or en vigueur le 30 décembre 2016 (1159,10 dollars \$ l'once).

Taux de change du programme Franc guinéen par devise étrangère et prix de l'or ¹								
Gold bullion LBM US\$/troy ounce ²	1 159,10							
Euro par rapport au US\$ (taux de change)	0,95							
Yen par rapport au US\$ (taux de change)	116,80							
Livre sterling par rapport au US\$ (taux de change)	0,81							
Yuan par rapport au US\$ (taux de change)	6,95							
Franc guinéen par rapport au US\$ (taux de change)	9 225,31							
Franc guinéen par rapport au DTS (taux de change)	12 362,72							
Source : FMI (Statistiques financières internationales).								
¹ Taux et prix à fin décembre 2016.								
² LBM signifie London Bullion Market.								

DEFINITION DES CRITERES DE PERFORMANCE, DES OBJECTIFS INDICATIFS ET ARTICLES DE MEMORANDUM

A. Critères de réalisation et objectifs indicatifs

4. Les critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs énoncés au tableau 1 du MEFP sont les suivants.

Critère de réalisation

- Plancher du solde budgétaire de base de l'administration centrale.
- Plafond des avoirs intérieurs nets de la Banque Centrale.
- Plafond de l'emprunt budgétaire net de l'administration centrale auprès de la Banque Centrale.
- Plancher des réserves internationales nettes de la Banque Centrale.

Critères de réalisation continus

- Plafond sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale ou la Banque Centrale.
- Plafond zéro des nouveaux arriérés extérieurs de l'administration centrale et de la Banque Centrale

Objectifs indicatifs

- Plancher des recettes fiscales recouvrées.
- Plancher des dépenses pour les programmes sociaux financées sur ressources intérieures.
- Plancher sur les nouveaux arrières domestiques accumulés par l'administration centrale (sur base nette).

Articles de mémorandum

 Plafond de la nouvelle dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale ou la Banque Centrale.

B. Définition de l'administration centrale

5. L'administration centrale de la République de Guinée est définie comme l'ensemble des ministères et organes qui relèvent de l'administration budgétaire centrale tel que le prévoit la loi organique relative aux lois de finances. Sauf indication contraire, l'administration centrale exclut les collectivités locales décentralisées, la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome, y compris les établissements publics à caractère administratif.

C. Plancher du solde budgétaire de base de l'administration centrale

6. Le solde budgétaire de base est par définition comme la différence entre les recettes fiscales totales du gouvernement et les recettes non fiscales (à l'exclusion des dons et du produit des privatisations, ce dernier étant comptabilisé au titre du financement) et des dépenses totales (y compris les dépenses correspondant aux produits ciblés) plus les prêts nets, à l'exclusion des paiements d'intérêts sur la dette extérieure et les dépenses en capital financées par l'extérieur. Les dépenses du gouvernement sont définies comme des dépenses pour lesquelles des ordres de paiement ont été émis et qui ont été pris en charge par les comptables du Trésor quelle que soit la procédure.

D. Plafond des avoirs intérieurs nets de la Banque Centrale

- **7.** Les avoirs intérieurs nets (AIN) de la BCRG représentent, par définition, la différence entre la base monétaire (définie ci-après) et les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCRG (définis ci-après), tous deux calculés au taux de change du programme comme indiqué plus haut. Les AEN correspondent à la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCRG, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie des avoirs de réserve et les engagements extérieurs de la BCRG.
- **8.** La base monétaire comprend : (i) les dépôts des banques locales et d'autres dépôts du secteur privé auprès de la BCRG (y compris les réserves obligatoires des banques) libellés en francs guinéens ou en devises, (ii) les francs guinéens en circulation et les encaisses de banques locales en francs guinéens. Les montants en devises seront convertis en francs guinéens aux taux de change du programme (tels que définis au paragraphe 3 ci-dessus).
- **9. Les avoirs extérieurs nets** (AEN) de la BCRG sont définis comme ses actifs extérieurs bruts (GFA) moins ses passifs extérieurs bruts comme suit :
 - Les passifs extérieurs bruts sont les passifs de change bruts tels que définis au paragraphe 13, y compris les allocations de DTS, plus tout autre passif étranger non indiqué dans ce paragraphe.
 - Les avoirs extérieurs bruts (AEB) de la BCRG correspondent aux avoirs de réserve bruts tels que définis au paragraphe 12, plus (i) toute créance en devise sur les résidents ; (ii) les souscriptions au capital des établissements internationaux ; (iii) les avoirs extérieurs en

monnaies non convertibles; (iv) les créances en devises transférées à la BCRG par d'autres institutions implantées en Guinée juste avant les dates de déclaration, avec transfert en sens inverse peu après ces dates; (v) les avoirs obtenus par transfert de devises d'une durée de moins de trois mois; (vi) les réserves brutes qui, d'une manière ou d'une autre, sont grevées ou gagées, y compris sans s'y limiter: (a) les avoirs bloqués lorsqu'ils sont utilisés comme garantie pour des prêts et paiements de tiers, ou gagés à des investisseurs comme condition d'investissement dans des titres nationaux; (b) les avoirs prêtés par la BCRG à des tiers qui ne sont pas disponibles avant l'échéance et ne sont pas négociables; et (c) les réserves extérieures bloquées pour des lettres de crédit.

E. Plafond sur l'emprunt budgétaire net de l'administration centrale auprès de la Banque centrale

10. Les emprunts nets de l'administration centrale auprès de la Banque Centrale sont définis comme suit : créances de la BCRG sur l'administration centrale moins le total des dépôts de l'État auprès de la BCRG et les montants liés à la recapitalisation de la Banque Centrale, ce qui comprend le stock et les intérêts annuels cumulatifs comme indiqué dans le mémorandum d'accord entre le Gouverneur et le Ministre des Finances du 30 mai 2018. Les emprunts de l'administration centrale auprès de la BCRG sont définis comme les prêts, avances, arriérés et achats de titres publics et de bons du Trésor par la BCRG. Le suivi de cet indicateur sera basé sur la position nette du gouvernement auprès de la BCRG.

F. Plancher des réserves internationales nettes de la Banque Centrale

- **11.** Les réserves internationales nettes (RIN) de la BCRG sont, par définition, égales à la différence entre les avoirs de réserve bruts de la BCRG et les engagements de réserves bruts de la BCRG.
- **12. Les avoirs de réserve bruts** de la BCRG sont constitués : (i) des avoirs en or monétaire détenus par la BCRG ; (ii) des avoirs en DTS ; (iii) de la position de réserve au FMI ; (iv) des avoirs en devises convertibles ; (v) des dépôts libellés en devises détenus dans des banques centrales étrangères, à la Banque des règlements internationaux, ou dans d'autres banques ; (vi) des prêts aux banques étrangères qui sont remboursables à vue ; (vii) des titres étrangers ; et (viii) les autres créances liquides convertibles sur les non-résidents qui non engagées. Ils ne comprennent pas : (i) toute créance en devise sur les résidents ; (ii) les souscriptions au capital des institutions internationales ; (iii) les avoirs extérieurs en monnaies non convertibles ; (iv) les créances en devises transférées à la BCRG par d'autres institutions implantées en Guinée juste avant les dates de déclaration, avec transfert en sens inverse peu après ces dates ; (v) les avoirs obtenus par swap de devises d'une durée de moins de trois mois ; (vi) les réserves brutes qui, d'une manière ou d'une autre, sont grevées ou gagées, y compris sans s'y limiter : (a) les avoirs bloqués lorsqu'ils sont utilisés comme garantie pour des prêts et paiements de tiers, ou gagés à des investisseurs comme condition d'investissement dans des titres nationaux ; (b) les avoirs prêtés par la BCRG à des tiers,

qui ne sont pas disponibles avant l'échéance et ne sont pas négociables; et (c) les réserves extérieures bloquées pour des lettres de crédit.

13. Les engagements de réserve bruts sont définis comme étant la somme des éléments suivants : (i) l'encours des engagements à court et à moyen terme de la BCRG vis-à-vis du FMI ; (ii) tous les engagements en devises à court terme de la BCRG vis-à-vis des non-résidents, dont l'échéance initiale est d'un an au maximum ; (iii) tous les engagements libellés en devises vis-à-vis des résidents, dont les dépôts en devises des banques nationales et d'autres résidents à la BCRG ; et(iv) toute garantie en cours de la Banque Centrale. Les allocations de DTS sont exclues des engagements de réserve bruts de la BCRG.

G. Plafond de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale ou par la Banque Centrale

14. Définition de la dette extérieure non concessionnelle. Aux fins du programme, la définition de la dette est énoncée au paragraphe 8a des Directives sur la conditionnalité applicable à la dette publique dans le cadre des programmes appuyés par le FMI, qui sont jointes à la décision n° 15688-(14/107) du Conseil d'Administration du FMI, adoptées le 5 décembre 2014.¹ Aux fins du programme, la dette est non concessionnelle si elle inclut un élément don inférieur à 35 %, comme le stipule la décision n° 11248 (96/38) du Conseil d'administration du FMI, adoptée le 15 avril 1996. L'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de sa valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée, par décompte des paiements que devra effectuer l'emprunteur au titre du service de la dette. Un taux d'escompte de 5 % est utilisé pour calculer l'élément don.²Le montant total de dette non-concessionnelle contractée ou garantie au cours de la période de la facilité FEC est limité à un plafond de 650 millions de dollars, sur une base cumulative à partir du début du programme, et sera utilisé pour financer les projets d'infrastructures prioritaires suivants, comme spécifié dans les documents d'emprunt y relatifs: la réhabilitation de la route nationale RN1, la réhabilitation de la voirie urbaine de Conakry, la construction d'une ligne d'interconnexion

La définition de la dette dans *IMF Debt Limits Policy* (2014) est la suivante : le montant de l'encours des engagements courants effectifs, non conditionnels, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et qui comportent l'obligation pour le débiteur d'effectuer un ou plusieurs paiements pour rembourser le principal et/ou verser des intérêts, à un ou plusieurs moments futurs, et qui sont dus à des non-résidents par des résidents d'une économie. La dette envers des non-résidents peut prendre plusieurs formes, notamment : (i) des prêts, c'est-à-dire des avances de fonds effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur à rembourser ces fonds à l'avenir (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits acheteurs) et des échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement garantis, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant ultérieurement au vendeur les actifs donnés en garantie (par exemple, accords de pension ou accords officiels de swap) ; (ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur permet au client de payer à une date postérieure à celle à laquelle les marchandises ont été livrées ou les services rendus ; et (iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser des biens pendant un délai généralement plus court que la durée de vie de ces biens, mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur.

²Tel qu'approuvé par le Conseil d'administration du FMI le 11 octobre 2013. Des précisions sur le concept de concessionnalité et un instrument de calcul de l'élément don d'un concours financier sont disponibles sur le site Internet du FMI à l'adresse : http://www.imf.org/external/np/spr/2015/conc/index.htm

électrique (Lisan-Fomi-Kankan) et la réhabilitation d'une université. Le plafond sur la dette non concessionnelle s'applique à la dette contractée ou garantie auprès des non-résidents par l'administration centrale et la BCRG. Ce critère de performance est suivi sur une base continue. Le plafond est mesuré à partir du début du programme. Pour les besoins de suivi du programme, la dette extérieure non concessionnelle est réputée être contractée ou garantie à la date de sa signature.

15. Sont exclus du plafond de la dette extérieure non concessionnelle: (i) l'utilisation des ressources du FMI; (ii) les emprunts classés comme engagements de réserves internationales de la BCRG; (iii) le prêt non concessionnel que le gouvernement a contracté pour financer le projet du barrage de Souapiti; (iv) la dette qui est non-concessionnelle au moment de la signature, mais qui est ensuite annulée ou renégociée pour la rendre concessionnelle, une fois que cette annulation ou renégociation prend effet conformément aux conditions du contrat concerné et telles que déterminés par la loi applicable à ce contrat; et (v) tout avoir en titres gouvernementaux de non-résidents libellés en francs guinéens.

H. Plafond sur les nouveaux arriérés extérieurs de l'administration centrale et la Banque Centrale

16. Les nouveaux arriérés extérieurs: La définition de la dette pour les besoins du programme est fournie au paragraphe 14 du présent PAT et une telle dette est considérée être extérieure si elle est contractée auprès d'un non-résident. Aux fins du critère de performance sur la non-accumulation de nouveau arriérés extérieurs, les arriérés sont définis comme les obligations sur la dette extérieure contractée ou garanties par le gouvernement ou la BCRG qui n'ont pas été payées quand elles sont dues, par rapport aux termes contractuels (en prenant en considération toute période de grâce). Ce critère exclus les arriérés sur les obligations financières extérieures du gouvernement qui sont rééchelonnées.

I. Plancher indicatif des recettes fiscales recouvrées

17. Les recettes fiscales collectées sont définies comme la somme des revenus du gouvernement, comme présenté dans le Tableau des Operations Financière de l'État (TOFE), excluant les dons extérieurs et les recettes non-fiscales.

J. Programmes de filets sociaux financés sur ressources internes

18. Les programmes de filets sociaux financés sur ressources internes sont définis comme les dépenses financées sur ressources intérieures pour appuyer la mise en œuvre de : (i) tous les programmes sociaux non contributifs dans le cadre du Programme Filet Social Productif (PFSP) ; (ii) l'allocation budgétaire au Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, y inclut la mise en œuvre des programmes sociaux non contributifs dans le cadre du Fonds de développement social; (iii) les transferts en faveur des établissements publics à caractère administratif dont les activités visent à la protection des couches défavorisées et vulnérables, y inclut les activités du Fond national d'insertion des jeunes (FONIJ) et du Centre d'autonomisation des femmes et la scolarisation des enfants avec des handicap; (iv) activités particulières réalisées

dans la fonction santé notamment : la prise en charge de la santé des indigents, la gratuité des soins médicaux, le soutien aux individus avec des maladies infectieuses; v) activités particulières réalisées dans la fonction enseignement notamment les cantines scolaires et santé scolaire; (vi) les bourses attribuées aux étudiants pour une meilleure condition de vie.

K. Nouveaux arriérés domestiques accumulés par l'administration centrale (sur base nette)

19. Les arriérés domestiques sont définis comme étant les dépenses prises en charge par les comptables du Trésor, comme due par le gouvernement central et qui n'ont pas encore été payées, y compris les chèques émis par eux, et non encore réglés.

L. Nouvelle dette extérieure concessionnelle accumulées ou garanties par l'administration centrale ou la Banque centrale (cumulé)

20. Définition de la dette extérieure concessionnelle. Aux fins du programme, la définition de la dette est énoncée au paragraphe 8a des Directives sur la conditionnalité applicable à la dette publique dans le cadre des programmes appuyés par le FMI, qui sont jointes à la décision n° 15688-(14/107) du Conseil d'Administration du FMI, adoptée le 5 décembre 2014 (¶14). Une dette est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 % (voir paragraphe 14 pour la définition de l'élément don). Le pour mémoire sur les nouveaux emprunts extérieurs concessionnels est défini comme étant les nouveaux emprunts concessionnels, contractés ou garanties par le gouvernement central ou la Banque Centrale à partir du début de l'accord, enregistre d'une façon cumulative. Pour les besoins de suivi du programme, la dette extérieure concessionnelle est réputée être contractée ou garantie à la date de sa signature.

FACTEURS D'AJUSTEMENT DES CRITERES DE REALISATION DU **PROGRAMME**

A. Facteur d'ajustement du solde budgétaire de base

21. Le plancher du solde budgétaire de base de l'administration centrale sera ajusté :

- À la hausse d'un montant égal à 40 % de l'équivalent en francs guinéens de la baisse cumulé des prêts programme extérieurs et des dons programme extérieurs par rapport aux montants programmés, comme spécifié dans le tableau 2 (nécessitant un ajustement budgétaire équivalant à 40 % de la réduction des prêts programme et des dons programme extérieurs);
- À la baisse d'un montant égal à 40 % de l'équivalent en francs guinéens de l'excédent cumulé des prêts programme extérieurs et des dons programme extérieurs par rapport aux montants programmés, comme spécifié dans le tableau 2 (en permettant des dépenses additionnelles de 40 % de l'excèdent du prêt programme et des dons programme).

Tableau 1	. Gu	inée	: Hy	ypot			r les ions			ents ex	térie	ıres	(no	n-cur	nulati	f)
					2019									2020)	
	Q1F	Q1A	Q2P	Q2A	Q3P	Q3A	Q4P	Q4A	Total F	PTotal A	Q1P	Q2F	Q3P	Q4P	Total F	Total A
Prêts programme Incluant	0	0	60	60	0	0	100	91	160	151	0	0	0	40	40	40
Banque Mondiale	0	0	0	0	0	0	100	91	100	91	0	0	0	40	40	40
Qatar	0	0	60	60	0	0	0	0	60	60	0	0	0	0	0	0
Dons programme Incluant	0	0	0	12	24	0	29	12	53	24	20	0	0	22	42	0
UE	0	0	0	0	0	0	23	0	23	0	20	0	0	22	42	0
AFD	0	0	0	0	0	0	6	0	6	0	0	0	0	0	0	0

B. Facteur d'ajustement des réserves internationales nettes

22. Le plancher des réserves internationales nettes est ajusté :

- A la baisse par un montant égal à 60 % de l'équivalent en francs guinéens (calculé au taux de change du programme) de la baisse cumulée des prêts programme extérieurs et des dons programme extérieurs du gouvernement par rapport aux niveaux programmés comme indiqués dans le tableau 1.
- A la hausse par un montant égal à 60 % de l'équivalent en francs guinéens (calculé au taux de change du programme) de l'excèdent cumulée des prêts programmes extérieurs et des dons programmes extérieurs du gouvernement par rapport aux niveaux programmes comme indiqués dans le tableau 1.

C. Facteur d'ajustement des avoirs intérieurs nets

23. Le plafond des avoirs intérieurs nets sera ajusté :

- À la hausse par un montant égal à 60 % de l'équivalent en francs guinéens (calculé au taux de change du programme) de la baisse cumulée des prêts programmes extérieurs et des dons programmes extérieurs du gouvernement par rapport aux niveaux programmés comme indiqués dans le tableau 1.
- À la baisse par un montant égal à 60 % de l'équivalent en francs guinéens (calculé au taux de change du programme) de l'excédent cumulée des prêts programmes et des dons programmes du gouvernement par rapport aux niveaux programmes comme indiqués dans le tableau 1.

D. Facteur d'ajustement sur l'emprunt budgétaire net de l'administration centrale auprès de la Banque centrale

- 24. Le plafond sur l'emprunt budgétaire net de l'administration centrale auprès de la Banque centrale sera ajusté :
 - À la hausse par un montant égal à 60 % de l'équivalent en francs quinéens (calculé au taux de change du programme) de la baisse cumulée des prêts programmes extérieurs et des dons programmes extérieurs du gouvernement par rapport aux niveaux programmés comme indiqués dans le tableau 1.
 - À la baisse par un montant égal à 60 % de l'équivalent en francs guinéens (calculé au taux de change du programme) de l'excédent cumulée des prêts programmes et des dons programmes du gouvernement par rapport aux niveaux programmes comme indiqués dans le tableau 1.

SUIVI ET OBLIGATIONS DE COMMUNICATION DES INFORMATIONS

25. Les résultats dans le cadre du programme seront suivis à partir des données fournies au FMI par les autorités quinéennes, comme le précise le tableau ci-après, conformément aux définitions susmentionnées du programme. Les autorités feront part sans délai aux services du FMI de toute modification apportée aux données et de toute autre information nécessaire au suivi de l'accord conclu avec le FMI.

Tableau 2. Guinée : Données à communiquer pour le suivi du programme				
Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date butoir	
Données financières et monétaires	Bilan de la Banque Centrale, bilan consolidé des banques commerciales, situation monétaire (au taux de change courant ainsi que celui du programme).	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.	
	Position nette du Trésor (PNT) et position nette de l'État (PNE) détaillées.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.	
	Taux d'intérêt et encours des titres publics et de ceux de la Banque Centrale (BDT et TRM).	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.	
	Indicateurs prudentiels des banques commerciales.	Trimestrielle	Un mois après la fin du trimestre.	
	Budget en devises.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.	
	Avances Nette de la BCRG à l'Etat et avances qui ne sont pas payées dans le délai de 92 jours.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.	
Données budgétaires	Tableau de bord comportant un état détaillé des recettes, des dépenses et des opérations de trésorerie.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.	
	Balances Générales des comptes du Trésor.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.	
	Etat sur l'utilisation des procédures exceptionnelles, spécifiant la nature des dépenses publiques et les liens avec les lignes budgétaires.	Trimestrielle	Un mois après la fin du trimestre.	
	Plan de trésorerie.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.	
	Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE).	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.	
	Tous contrats miniers nouveaux ou expirants qui ont été renégociés, y inclut les annexes avec les détails des provisions fiscales.	Trimestrielle	Un mois après la fin du trimestre.	
	Stock des crédits TVA à rembourser, et des arriérés sur la dette intérieure.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.	
	Programmes de filets de protection sociale finances sur ressources internes	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.	

Tableau 2. Guinée : Données à communiquer pour le suivi du programme (Fin)				
Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date butoir	
Secteur réel et prix	Indice des prix à la consommation à Conakry.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.	
	Comptes nationaux.	Annuelle	Estimations sommaires : neuf mois après la fin de l'exercice.	
Balance des paiements	Importations par emploi et exportations par principaux produits, balance commerciale.	Trimestrielle	Trois mois après la fin du trimestre.	
	Indices des prix et des volumes des importations et des exportations.	Trimestrielle	Trois mois après la fin du trimestre.	
	Estimations consolidées de la balance des paiements.	Annuelle	Estimations sommaires : six mois après la fin de l'exercice.	
Dette extérieure	Service de la dette.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.	
	Service payé de la dette.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.	
	Tableau de rapprochement du service de la dette.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.	
	Encours de la dette en fin de mois, et stock encours quotidien du service de la dette exigible et non payé, encours des arriérés selon la définition du programme.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.	
	Nouveaux emprunts signés et tirages au titre de nouveaux emprunts.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.	
Dons et prêts extérieurs	Décaissements.	Trimestrielle	Le 30 du dernier mois du trimestre pour les données du Trimestre précédent.	